

Rapport de la Commission des finances au Conseil communal de la Ville de Pully

Préavis No 21-2021 - Budget de l'année 2022

Commission des finances - séance du 18 novembre 2021 :

Membres avec droit de vote: Nathalie Bernheim, Jean-Denis Briod (président), Jean-Marie Marlétaz, Roger Zimet, Guillaume Roy, Anne Schranz, Robin Carnello, Jean-Robert Chavan, Michel Godart, Carlos Guillen, André Ogay, Léo Ferrari, Bertrand Yersin

Membres suppléants : Steve Marion, Paul Emile Marchand, André Stehlin

Délégué de la com. de gestion : Gérald Cuche

Excusés : Evelyne Campiche Ruegg (suppléante), Christian Berdoz (suppléant), Jean-Marc Sottas (suppléant)

Représentants de l'exécutif :

Municipalité : Gil Reichen

Administration : Claude-Alain Chuard, Philippe Steiner, Maria Parracho

Membres votants : 13
Majorité absolue selon art 44 du règlement : 7

Préambule

La Commission des finances (COFIN) s'est réunie le 18 novembre pour examiner le budget 2022 de la Commune de Pully ; elle a pu bénéficier des participations actives de Monsieur le Syndic G. Reichen et de Monsieur le Chef de service C.-A. Chuard, qui sont ici remerciés pour leur apport aux travaux de la Commission. Monsieur Philippe Steiner et Madame Maria Parachaud s'étaient également aimablement mis à disposition de la Commission.

Comme les autres années, la COFIN avait au préalable constitué cinq sous-commissions, une par direction, lesquelles avaient pour mission d'examiner en profondeur le budget de chacun des dicastères et de fournir un rapport sur les résultats de leurs analyses.

Les rapports de ces sous-commissions figurent en annexes au présent rapport et ont tous conclu à l'approbation sans réserve par la COFIN des budgets des cinq directions.

Une seule remarque connexe débouchait sur la proposition de procéder à un amendement « technique » de la rubrique 210.4020 « Impôt foncier » pour en adapter le montant à l'arrêté d'imposition décidé par le conseil communal le 24 octobre dernier. Nous revenons sur ce point plus loin.

Etude du préavis

Résultat général

Depuis 2018 , les résultats de la Ville de Pully sont largement déficitaires en raison de l'explosion des charges ne dépendant pas exclusivement des décisions des organes de notre Commune, qui passent de CHF 82 millions en 2018 à CHF 90,3 millions au budget 2022.

CHARGES	2018	2019	2020	B2021	B2022
Total charges "maîtrisables" de Pully	60 153 398	58 834 580	56 869 893	59 549 900	60 165 500
Autres charges	18 008 696	20 635 993	16 815 547	18 291 800	19 422 400
Remboursements, Participations et subventions à des collectivités	81 994 817	91 523 701	89 884 974	95 192 000	90 313 300
TOTAL CHARGES	160 156 911	170 994 274	163 570 414	173 033 700	169 901 200
REVENUS					
Total revenus fiscaux	96 711 195	99 784 023	94 137 940	96 763 000	103 553 000
Part à des recettes cantonales non affectées	2 496 258	3 052 202	4 108 341	3 378 000	3 952 900
Total revenus non fiscaux	44 592 458	46 282 760	44 337 676	43 903 800	45 978 500
Revenus internes et mvts des fonds	14 393 257	11 138 870	14 144 327	12 267 400	11 699 200
TOTAL REVENUS	158 193 167	160 257 855	156 728 283	156 312 200	165 183 600
RESULTAT	- 1 963 744	- 10 736 419	- 6 842 130	- 16 721 500	- 4 717 600

Les résultats des comptes allant de 2018 au Budget 2022 présentés ci-dessus ne recouvrent pas totalement la réalité économique pour différents motifs exposés ci-dessous. La présentation pro forma ci-dessous simule cette réalité économique :

RESULTAT	- 1 963 744	- 10 736 419	- 6 842 130	- 16 721 500	- 4 717 600
Ajustements pro forma:					
Annulation de l'effet de la provision constituée à charge de 2019 et dissoute au profit de 2020 (débitaire fiscal)		3 100 000			
Correction de la non comptabilisation du décompte final 2019			- 3 100 000		
Amélioration économique 2021 vs B21				12 000 000	
Correction de l'impôt foncier selon Arrêté d'imposition voté					- 1 600 000,00
RESULTAT économique PRO FORMA	- 1 963 744	- 7 636 419	- 11 542 130	- 4 721 500	- 6 317 600

Le budget 2022 se péjore de CHF 1,6 millions par rapport au résultat attendu pour 2021, lequel devrait être de quelque CHF 12 millions meilleur que celui budgété ; il témoigne de progrès par rapport à 2019 et 2020, en raison de la diminution des acomptes des péréquations (facture sociale et péréquation horizontale), et d'une progression des recettes fiscales.

Le cumul de déficits de cet ordre ne sera pas supporté longtemps, leur conséquence étant une marge d'autofinancement au mieux équilibrée, mais souvent négative.

Analyse des charges

CHARGES MAÎTRISABLES	2018	2019	2020	B2021	B2022
Autorités personnel	30 150 503,75	30 135 495,94	30 255 242,36	30 700 500,00	30 925 500,00
Biens, services, marchandises	23 061 249,71	21 633 663,55	20 837 562,31	22 068 000,00	22 443 100,00
Aides et subventions	6 941 644,88	7 065 420,99	5 777 088,13	6 781 400,00	6 796 900,00
Total charges "maîtrisables"	60 153 398,34	58 834 580,48	56 869 892,80	59 549 900,00	60 165 500,00

Les charges maîtrisables affichent une progression très contenue, mais le budget 2022 constituera le point haut des quatre derniers exercices, marqués il est vrai en 2020 (et vraisemblablement en 2021) par des économies dans les achats de « biens, services et marchandises » en raison de l'arrêt de certaines activités ensuite de la pandémie.

En revanche, les charges de personnel augmentent légèrement année après année, suivant en cela l'évolution des effectifs qui augmentent de 0,3 EPT en 2022 après une augmentation de 0,85 ETP en 2021. Contrairement à 2021, il est prévu d'octroyer les augmentations statutaires au personnel communal en 2022 (coût de CHF 200'000.-). Celle-ci est prévue dans la grille des salaires et dépend de la classe à laquelle appartient le fonctionnaire, mais elle n'est pas automatique. Elle est décidée après un entretien d'appréciation.

La Commission des finances juge le niveau de ces charges acceptable pour maintenir le niveau de services à la population, mais attend à l'avenir une stabilisation voire, pour une partie de ses membres, l'amorce d'une décrue.

Depuis 2018, l'essentiel du déficit global provient de l'évolution des **reports de charges cantonales** et de la péjoration de la contribution de Pully au **système péréquatif cantonal**.

	2018	2019	2020	B21	B22
<i>Alimentation fonds de péréquation</i>	26 192 891	28 776 340	28 410 657	29 967 000	28 279 200
<i>Retour fonds de péréquation</i>	- 13 068 308	- 13 513 102	- 13 264 442	- 13 512 400	- 13 537 600
<i>Retour dépenses thématiques</i>	- 1 667 977	- 2 828 409	- 2 230 067	- 2 063 700	- 2 358 700
Montant net péréquation directe	11 456 606	12 434 829	12 916 148	14 390 900	12 382 900
Financement facture sociale	34 691 756	40 660 649	39 138 925	41 210 000	37 361 200
Réforme policière	1 692 066	1 772 401	1 820 710	1 960 000	1 909 300
Total charges péréquatives	47 840 428	54 867 879	53 875 783	57 560 900	51 653 400

NB: Le montant net de la facture sociale 2020 ne comprend pas le décompte final de 2019 (CHF 1,6 millions) qui est contesté en justice

Le coût total des charges péréquatives a atteint CHF 54,9 millions en 2019 et CHF 55,5 millions en 2020 en tenant compte de la facture pour le décompte final 2019 contesté en justice et non comptabilisé. Le décompte final 2020 est favorable à Pully qui bénéficie ainsi en 2021 d'un remboursement de l'ordre de CHF 4,9 millions, ramenant ainsi les charges de l'exercice en cours à CHF 52,7 millions. Le montant budgété pour les acomptes facturés en 2022 s'inscrit dans le prolongement du dernier décompte final. La raison de cette diminution est vraisemblablement à chercher dans des recettes fiscales 2020 plus faibles (baisse de la valeur du point d'impôt) et dans une évolution plus défavorable de la valeur du point d'impôt à Pully que dans la moyenne des autres Communes du Canton. La participation de notre commune au déficit des transports publics subit, elle, une forte et continue progression.

Au vu de l'évolution favorable des recettes fiscales en 2021 et 2022, il est à craindre que ces charges reprennent l'ascenseur dès 2023.

La Commission des finances soutient la Municipalité dans ses démarches politiques et juridiques visant à initier et à accélérer une réforme d'un système qui, à force de « raponses », arrive à bout de souffle avec des dysfonctionnements mis en évidence par la mésaventure de la Commune de Perroy qui, au bénéfice d'une recette fiscale exceptionnelle de CHF 5 millions, a vu la valeur de son point d'impôt s'envoler avec pour conséquence une augmentation de CHF 5,5 millions de ses charges péréquatives!

Les autres charges n'appellent pas de remarques particulières dans la mesure où les intérêts passifs suivent l'évolution prévisible de l'endettement, avec un taux moyen calculé sur la base du coût de notre endettement à long terme et d'une estimation prudente des taux pour les nouveaux emprunts à conclure.

Les amortissements suivent quant à eux l'accroissement du niveau des investissements.

Une partie des prélèvements sur les fonds est faite pour alimenter les réseaux. Certains, dont celui de l'eau, commencent à enregistrer des pertes, il est donc nécessaire de faire appel aux réserves. Une autre partie concerne les fonds d'entretien, il s'agit de petits montants qui se cumulent (par ex. la réfection d'appartements lors du changement de locataires).

Analyse des revenus fiscaux

REVENUS	2018	2019	2020	B2021	B2022
Impôts revenu-fortune	75 244 746,00	83 984 274,72	76 547 496,83	79 800 000,00	82 310 000,00
Impôts sociétés	6 732 633,40	4 386 873,45	8 047 035,60	5 300 000,00	7 380 000,00
Impôt foncier	3 364 380,95	3 468 655,00	3 696 803,45	3 600 000,00	5 300 000,00
Droits de mutation	4 298 913,75	3 501 253,45	4 021 807,65	3 600 000,00	4 000 000,00
Impôts succession/donations	7 019 320,60	4 380 266,40	1 762 846,00	4 400 000,00	4 500 000,00
Impôts sur chiens et taxes	51 200,00	62 700,00	61 950,00	63 000,00	63 000,00
Total revenus fiscaux	96 711 194,70	99 784 023,02	94 137 939,53	96 763 000,00	103 553 000,00

Après un creux en 2020, les revenus fiscaux sont repartis à la hausse en 2021 (ils devraient être de CHF 4,6 millions supérieurs au budget 2021) et cette situation devrait se maintenir en 2022.

Les impôts sur les personnes physiques et morales sont prudemment estimés sur la base des acomptes facturés en 2019 (dernière année sans effet de la pandémie) majorés de 0,6%. La Commission des finances considère que cette estimation est réaliste en l'état de l'évolution conjoncturelle attendue aujourd'hui pour 2022.

Les impôts dits « aléatoires » (droits de mutation, impôts sur les successions et donations) sont estimés sur la base des années antérieures.

Proposition d'amendement concernant l'impôt foncier

L'impôt foncier est porté au budget avec un taux augmenté à 1/00 de la valeur fiscale des immeubles. L'arrêté d'imposition pour l'année 2022 voté par le Conseil communal maintient le taux à 0,7/00 de la valeur fiscale. Il en résulte un ajustement technique de CHF 1'600'000.- qui porte le montant attendu pour 2022 à CHF 3'700'000.-

La Commission des finances propose donc au Conseil communal d'adopter l'amendement suivant :

- la rubrique 210-2020 du budget 2022, impôt foncier, est fixée à CHF 3'700'000.-
- La conclusion 1 du préavis 21-2021 est modifiée en conséquence (voir conclusions de ce rapport).

Analyse des autres revenus

Les autres revenus n'appellent pas de commentaires particuliers de la part de la Commission des finances.

Marge d'autofinancement et endettement

	2018	2019	2020	B2021	B2022
Marge d'autofinancement	981 453,00	- 1 866 736,84	- 4 907 730,45	- 12 059 000,00	320 000,00

La marge d'autofinancement cesse d'être négative, le chiffre figurant dans la tableau ci-dessus intégrant les conséquences de la baisse de l'impôt foncier dans le budget 2022. La Commune n'aura donc plus à financer ses charges de fonctionnement par l'emprunt en 2022 (et vraisemblablement en 2021 vu l'amélioration attendue de CHF 12 millions par rapport au budget) .

C'est une bonne nouvelle si on regarde le verre à moitié plein. Mais le verre reste à moitié vide dans la mesure où la Commune doit financer ses investissements à 100% par l'endettement.

Cette situation est préoccupante et exige une grande retenue dans les investissements et une grande discipline pour contenir les charges. Dans sa prise de position concernant l'Arrêté d'imposition pour l'année 2022, la Commission des finances a déjà relevé qu'il conviendra de pouvoir s'appuyer sur les résultats de cette retenue et de cette discipline, ainsi que sur les résultats des actions engagées pour réformer les péréquations, pour pouvoir envisager de convaincre la population d'accepter une hausse de la fiscalité communale.

La conséquence de l'insuffisance de la marge d'autofinancement est un accroissement de la dette consolidée, qui devrait atteindre quelque CHF 160 millions à fin 2022.

Budgets détaillés des cinq directions de l'administration communale

Ces budgets ont été examinés attentivement par cinq sous-commissions constituées par la Commission des finances. Il est renvoyé à leurs rapports figurant en annexe et qui concluent chacun à l'approbation du budget de la direction analysée.

Budget de la CISTEP

Ce budget, qui prévoit une participation de Pully de CHF 125'200.-, n'appelle pas de commentaire.

Conclusion

Fondée sur ce qui précède, la Commission des finances recommande à l'unanimité au Conseil communal de Pully d'approuver :

- L'amendement technique qu'elle propose à la rubrique 210-4020 à propos de l'impôt foncier qu'elle propose de fixer à CHF 3'700'000.- (réduction de CHF 1'600'000.-)
- le budget 2022 proposé par la Municipalité dans son préavis 21-2021 et tel qu'amendé (chiffres amendés surlignés en jaune ci-après), lequel est établi sur des bases solides et selon le meilleur jugement que l'on peut avoir de la situation conjoncturelle aujourd'hui.

Et d'approuver les conclusions amendées du préavis 21-2021 suivantes :

Le Conseil communal de Pully,

Vu le préavis municipal No 21-2021 du 20 octobre 2021,

Vu le rapport de la Commission des finances,

Décide

1. d'approuver le projet de budget pour l'exercice 2022 dont le résumé est le suivant

○ Total des charges	CHF 169'901'200.00
○ Total des revenus	<u>CHF -163'583'600.00</u>
○ Excédent de charges	<u>CHF -6'317'600.00</u>

après

○ Amortissements	CHF 7'257'700.00
○ Attributions aux fonds de réserve et de renouvellement	CHF 845'500.00
○ Prélèvements sur les fonds de réserve et de renouvellement	CHF -1'967'800.00

2. d'approuver le projet de budget d'équipement et de modernisation des réseaux des Services Industriels (Budget EMR) CHF 1'000'000.00

3. d'approuver le budget 2022 de la Commission intercommunale de la STEP de Lausanne (CISTEP)

Pully, le 23 novembre 2021

Pour la Commission des finances :

Jean-Denis Briod, président



Rédigé le : 12 NOVEMBRE 2021
Réf. : CCD

Sous-commission des finances DAGF - Budget 2022

1. 130.3011 – Quels sont les éléments qui motivent une augmentation de 30% du poste de chargée de sécurité

Suite au départ de la chargée de sécurité, une réflexion générale sur le poste a été menée. La Commune a de très nombreux secteurs concernés directement par la sécurité et les demandes sont nombreuses. La chargée de sécurité avait un nombre important d'heures supplémentaires et la pandémie du COVID a complètement ralenti les actions et les contrôles sécurité qu'elle doit mener pour répondre aux demandes légales. De plus, l'obligation d'organiser de nombreuses formations sécurité supplémentaires (cours de 1^{er} secours premier et deuxième niveaux obligatoires pour toutes les entreprises de plus de 100 personnes, par exemple), les demandes de plus en plus pointues de l'ECA en matière d'évacuation des bâtiments ou, actuellement, les plans de protection que nous devons réaliser presque chaque semaine selon les secteurs, ont montré qu'un 50% pour une commune de cette taille pour assurer la sécurité mais aussi la santé au travail était largement insuffisant. Enfin, la Commune de Belmont nous a sollicité pour bénéficier d'une expertise sécurité à raison de 10%, prestation qui sera bien évidemment refacturée.

2. 140.3190 – Est-ce une augmentation générale des cotisations aux associations ou le paiement de cotisations à de nouvelles organisations ?

Budget 2021 : 49'100.00 / budget 2022 : 50'200.00 > augmentation de 1'100.00

Trois organisations calculent leurs cotisations selon le nombre d'habitants (Union des Villes Suisse UVS, Union des communes vaudoises UCV, et Association Lavaux Patrimoine mondial) > du coup, avec l'augmentation de la population, les cotisations ont légèrement augmenté.

Nous avons également légèrement augmenté notre cotisation à l'Association pour la promotion du Chasselas pour assurer une meilleure visibilité sur les supports de l'association (Internet, brochure du palmarès).

Les autres cotisations n'ont pas augmenté et il n'y a pas de nouvelle association à laquelle nous payons des cotisations.

3. 150.3012 – Quelles sont les raisons expliquant la hausse de traitements du personnel occasionnel pour la bibliothèque communale ? Est-ce lié aux primes de fidélité comme c'est le cas pour le poste 150.3011 ?

Nous avons simplement réajusté le montant au vu des dernières années, sachant que les activités de médiation et l'ouverture du samedi matin provoquent une augmentation des auxiliaires. Ce montant devrait désormais être stable les années prochaines.

4. 153.3012 – Concernant le Musée de Pully, pourquoi est-ce que le renfort du gardiennage est nécessaire uniquement pour l'exposition du printemps ?

Le dispositif de sécurité est adapté selon les valeurs d'assurance des œuvres exposées. Les expositions présentant des œuvres aux valeurs d'assurance plus élevées sont au bénéfice d'un dispositif de sécurité renforcé, comme c'est le cas pour l'exposition de printemps 2022. Par ailleurs, en raison des conditions et des normes climatiques des locaux, les expositions présentant des œuvres de grandes valeurs sont organisées en hiver-printemps, et non en été-automne.

5. 153.311903 – Fournitures Villa romaine. Pourquoi un budget sur deux ans ? Il n'y aura rien en 2023 ?

L'ArchéoLab présente des expositions qui durent en moyenne 18 mois. Elles sont entièrement réalisées et payées sur une seule année, mais exploitée sur 18 mois. Les budgets de production sont donc demandés une année sur deux (2020, 2022, etc.). Pour l'exercice 2023, aucune demande ne sera faite pour ce poste budgétaire.

6. 172.3147 – Baisse significative des coûts d'entretien du port. Pour quelle raison ?

Durant l'année 2021, il y a eu la mise en conformité des installations électriques des digues du port. Durant les années 2019 et 2020, les chaînes mères ont été remplacées. Par contre, pour l'année 2022, aucune rénovation particulière n'est prévue. Il est à noter que le port est du ressort de la Direction des domaines, des gérances et des sports (DDGS).

7. 172.3809 – Attributions autres fonds de réserve. Pour quelle raison y-a-t-il une attribution au budget 2022 et pas au budget 2021 ? Que couvre cette attribution ?

Le port de plaisance est financé par des taxes d'amarrage qui sont assimilables à des taxes. Par conséquent, depuis deux ans, nous avons la même pratique que les autres taxes (eau, électricité, déchets, ...). En effet, si les revenus sont supérieurs aux charges, nous attribuons la différence (bénéfice) à un fonds d'égalisation des résultats. Ainsi, ce montant ainsi mis en réserve pourra être utilisé dans le cadre de futurs travaux de rénovation du port de plaisance. Il est à noter que le port est du ressort de la Direction des domaines, des gérances et des sports (DDGS).

8. 174.3145 – Entretien des parcs et des zones de loisirs. Même si cette ligne a été expliquée, est-ce à dire que désormais le budget d'entretien se situera à ce montant ?

Cela concerne l'entretien du terrain synthétique qui est en augmentation à cause de l'entretien particulier que requiert ce type de terrain (nouvelle technologie). En effet, cela demande l'utilisation de machines par une entreprise spécialisée. Par conséquent, les futurs budgets d'entretien des terrains devraient se situer à ce montant. Néanmoins, la construction d'un deuxième terrain synthétique à la place du terrain en herbe devrait permettre de réaliser quelques économies. Il est à noter que les terrains de football de Rochettaz sont du ressort de la Direction des domaines, des gérances et des sports (DDGS).

9. 174.3329 – Amortissement. S’agit-il du premier amortissement statutaire annuel ? Et pour combien d’exercices ?

Il s’agit effectivement du premier amortissement du terrain synthétique. Conformément au préavis voté par le Conseil communal, cette réalisation sera amortie sur 15 ans.

10. 190.318900 – Quelles sont les raisons de la hausse des coûts de maintenance de certaines applications ?

Les raisons de la hausse des coûts de maintenance sont :

- Ajout de la maintenance du futur portail citoyen (cyberadmin) selon réponse au postulat « Pully 2.0 – pour un guichet virtuel » au Conseil communal du 6 octobre 2021, soit CHF 10'000.00
- Adaptation de la maintenance des outils NEST et Abacus suite à l’augmentation de la population (basé sur le nombre d’habitants), soit CHF 8'000.00
- Augmentation du coût des licences Microsoft, soit CHF 6'000.00
- 1^{ère} année de maintenance suite à la réalisation du projet « Kinaps » pour les outils numériques, soit CHF 13'000.00

11. 210.4020 – Impôt foncier CHF 3.6 mios : Correction à apporter sur ce poste qui prenait en compte la proposition de la Municipalité rejetée par le Conseil communal

La Commission des finances a la possibilité d’amender le budget 2022 et ainsi enlever la somme de CHF 1.6 mios sur l’impôt foncier. Ceci aurait pour conséquence de porter le total des revenus à la somme de CHF 163'583'600.00 et par conséquent, le déficit à la somme de CHF 6'317'600.00.

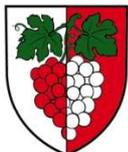
12. 220.322350 – Compte tenu de la hausse probable des taux d’intérêt, qu’est-ce qui vous pousse à projeter une charge d’intérêt sur les nouveaux emprunts plus basse que pour le budget 2021 ?

La charge d’intérêt calculée dans le cadre de l’élaboration du budget 2021 est manifestement trop élevée. Par conséquent, dans le cadre du calcul des intérêts pour l’année 2022, nous avons pris en compte cette surestimation.

13. 620.3511 – Participation charges cantonales permis étrangers et documents d’identité. Serait-il possible d’avoir une information sur la progression de cette charge sur plusieurs exercices ?

Vous trouverez ci-dessous l’évolution sur les 10 dernières années de la rubrique 620.3511 :

Budget 2022	Budget 2021	Comptes 2020	Comptes 2019	Comptes 2018	Comptes 2017	Comptes 2016	Comptes 2015	Comptes 2014	Comptes 2013
180'000	160'000	142'115	141'362	145'665	152'850	124'453	137'540	130'917	145'897



Conseil communal de la Ville de Pully

Rapport de la sous-commission DDGS de la Ville de Pully

Préavis No 21 - 2021 - Budget de l'année 2022

Membres de la sous-commission :

André Ogay, Steve Marion, Evelyne Campiche Ruegg, André Stehlin

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres de la Commission des finances,

Nous n'avons pas jugé nécessaire de tenir une réunion préparatoire. Chaque commissaire a analysé le budget et préparé ses questions. Nous les avons soumises à Monsieur Sébastien Cornuz, chef de service de la Direction des domaines et gérances, qui nous a répondu avant notre réunion de travail.

Nous nous sommes réunis à la Maison Pulliérane, le mercredi 10 novembre 2021, en la présence de Madame la Municipale, Lydia Mamejean et celle du chef de service, Monsieur Sébastien Cornuz.

Nous avons parcouru les pages des chapitres 17 (p 7 à 10), 3 (p 16 à 21), 512 (p 32 à 33), 58 (p 38), 68 (p 41) et 74 (43) en leur présence.

Monsieur Cornuz nous a communiqué encore quelques informations par courriel le 15 novembre.

De manière générale, nous n'avons pas constaté de variations importantes ou inhabituelles dans les comptes présentés par la DDGS. Vous trouverez ci-dessous des explications complémentaires aux remarques et observations présentées dans la brochure du budget 2022. La comparaison se fait essentiellement avec le budget 2021 et les comptes 2020.

Nous remercions les deux représentants de la DDGS pour leurs réponses claires, précises et complètes.

Questions générales à la DDGS

1.1. Quels sont les gros investissements prévus pour cette législature ?

- Réfection des bassins et bâtiments de Pully-plage.
- Expertise du parc immobilier et Masterplan.
- Rénovation énergétique des immeubles locatifs.
- Entretien du patrimoine construit.
- Etudes en vue de la rénovation du port de plaisance.

1.2. Vu la situation financière actuelle, est-ce que des investissements sont repoussés à un exercice ultérieur ? Lesquels ?

Pour le budget 2022, nous avons abandonné les projets suivants :

- Construction complète d'un mini-tennis (CHF 50'400.00).
- Liaudoz 30-32 : Remplacement des fenêtres (CHF 115'000.00), pose d'interphones et sonnettes (CHF 23'000.00).
- Damataire 13 : Remplacement des linos dans les couloirs (CHF 52'500.00).
- Bâtiment administratif du Prieuré : Rénovation des WC (CHF 45'000.00).
- WC publics du Prieuré : Rénovation des WC (CHF 90'000.00).
- Alpes 36 : Remplacement de l'ascenseur (CHF 57'000.00).
- CAR : Création porte automatique et câblage (CHF 40'500.00).

1.3. Politique des prélèvements sur les fonds de rénovation en augmentation (350.4801, 350.4803, 351.4803, 512.4803)

- 350.4801 = idem 2021.
- 350.4803 = + CHF 101'000.00. Rénovation des fenêtres du Croset 1 (CHF 50'000.00) et Prieuré 4 (CHF 50'000.00). Assainissement monobloc ventilation Prieuré 1 (CHF 29'000.00). Travaux dans appartement (CHF 180'000.00 idem).
- 351.4801 = idem 2021.
- 351.4803 = + CHF 97'000.00. Réfection du chauffage église du Coteau (CHF 40'000.00). Réaffectation locaux 1er étage stand (CHF 80'000.00). Erreur dans le budget, il devrait avoir un montant de CHF 80'000.00 et non CHF 167'000.00. Les finances ont remarqué cette erreur et ils font le commentaire.
- 512.4801 = idem 2021.
- 512.4803 = + CHF 68'900. Principal : Rénovation collecteur, MCR, vannes thermostatiques (CHF 160'000.00). Mallieu : modernisation éclairages (CHF 49'000.00). Fontanettaz : Remplacement laverie UAPE, chaudières, MCR (CHF 166'000.00).

17 - Sports

171.3012 Traitement du personnel occasionnel + 27'000

Raisons de cette augmentation avec les comptes 2020

Même montant qu'au budget 2020. Par contre, la différence entre les comptes 2020 et le budget 2022 s'explique par l'ouverture retardée au 7 juin de Pully-Plage en raison du COVID. De ce fait, les auxiliaires (saisonniers) ont débuté leurs activités plus tard.

171.3124 Achat et consommation de combustibles + 27'000.-

Raisons de cette augmentation avec les comptes 2020

Pas d'augmentation entre le budget 2021 et 2022. Par contre, la différence entre les comptes 2020 et le budget 2022 s'explique par l'ouverture retardée au 7 juin de Pully-Plage en raison du COVID. Ainsi nous avons économisé le chauffage de l'eau des bassins en mai 2020 et bénéficié d'un temps idéal en été.

171.3137 Appareils & matériels destinés à la revente

Explications

Le compte utilisé pour l'achat des produits du kiosque est un compte de bilan le 9147.171.00 et les recettes se retrouvent le compte 4392.171. C'est en fin de saison que l'on réconcilie le compte de bilan (stock initial -> stock fin de saison). La charge effective d'achat de marchandises finalement comptabilisée dans ce compte.

171.4392 Finances d'entrées + 107'000

Raisons de cette augmentation avec les comptes 2020

En 2020, la piscine n'a pas été ouverte avant le 7 juin. Le montant prévu au budget 2022 et le même qu'en 2021. Le nombre d'entrée est étroitement lié à la météo.

172.3147 Entretien du port - 19'000

Raisons de cette diminution avec le budget 2021

Il y a uniquement de petits travaux d'entretien courant mais pas de travaux d'entretien plus conséquents (mise en conformité électricité des coffrets des digues en 2021 : CHF 20'000.00). Pour rappel, les montants étaient plus élevés en 2018 et 2019 car nous avons remplacé les chaînes-mères (2x CHF 40'000.00).

172.3809 Attributions autres fonds de réserve + 27'000.-

Raisons de cette augmentation avec le budget 2021

Le port ne peut pas faire de bénéfice. La création d'un fonds de réserve permet d'attribuer l'éventuel bénéfice d'exploitation et ainsi constitué un fond pour les futurs travaux de rénovation.

173.4392 Finances d'entrées + 52'000

Raisons de cette augmentation avec les comptes 2020

En 2020, la piscine a été ouverte uniquement de septembre à décembre en raison de l'interdiction d'exploiter (mesures Covid-19).

174.3145 Entretien des parcs et des zones de loisirs + 27'000.-

Raisons de cette augmentation avec le budget 2021

L'entretien du nouveau terrain synthétique, deux fois par année, nécessite une technologie pointue avec une machine spéciale et ne peut être effectué par la commune.

174.3329 Autres amortissements du patrimoine administratif + 215'000.-

Raisons de cette augmentation avec le budget 2021

L'amortissement du terrain de football en gazon synthétique (09-2020) prévu par annuité de 215'000 sur 10 ans dès 2022 sera revu à la baisse dès 2023. En effet le détail du bouclage remis par la municipalité le 6 octobre 2021 nous informe que les coûts effectifs ont été ramenés à 1'836'298 à la place des 2'150'000 budgétés.

3 - Domaines et bâtiments

300.3011 Traitements du personnel + 129'000.-

Raisons de cette augmentation avec le budget 2021

Depuis plusieurs années, la DDGS reprend de plus en plus de travaux de rénovation sur le patrimoine immobilier alors qu'elle n'est pas dotée de ressources humaines pour cette tâche. En effet, la division gérance est censée mettre en œuvre tous les travaux d'entretiens courants alors que les travaux de rénovation sont, en principe, assumés par la division architecture de la DUE, dont l'effectif est doté de conducteurs de travaux, chefs de projet et architectes. Afin de pouvoir décharger l'entité précitée, DDGS a repris une partie de ces travaux de petites rénovations (artisanat, serrurerie, peinture, menuiserie ... et doit pouvoir engager un conducteur de travaux pour assumer cette charge. A ce propos, l'augmentation d'un ETP à DDGS est compensée par une suppression de poste à la DUE.

300.3012 Traitements du personnel occasionnel + 47'000.-

Raisons de cette augmentation avec le budget 2021

Il ne s'agit pas de postes d'apprentis supplémentaires, c'est une erreur de libellé dans les remarques et observations, mais de la reconversion professionnelle d'un apprenti, engendrant une augmentation de salaire. Cette erreur de libellé ne porte pas à conséquence.

300.3185 Honoraires et frais expertises externes + 20'000.-

Explications

Selon mandats accordés

300.3313 Amortissement machines, mobiliers et véhicules - 29'000

Explications

L'amortissement de l'achat de véhicules fait entre 2014 et 2016 est terminé.

320.3012 Traitement du personnel occasionnel + 71'000

Explications

L'équipe des forestiers-bûcherons est composée d'un chef d'exploitation et de deux forestiers-bûcherons. De plus, nous formons 2 apprentis simultanément. Compte-tenu de la dangerosité du métier, nous devons appliquer de plus en plus de normes de sécurité (SUVA) pour l'organisation des chantiers forestiers et l'encadrement des apprentis. Ainsi, nous allons engager un nouvel auxiliaire sur une durée de deux ans et feront le bilan à l'issue de ce temps d'essai.

320.3155 Entretien des véhicules à moteur

Explications

L'achat de pneus est pour le tracteur actuel qui sont malheureusement hors d'usage et doivent être remplacés. De plus le délai de commande et livraison du nouveau tracteur est rallongé en raison de la pénurie de matériaux permettant sa construction. La commande devrait être effectuée 'd'ici décembre 2021 et la livraison devrait intervenir qu'à la fin de l'année 2022. Le remplacement permettra de mieux valoriser le prix de revente du tracteur actuel (pas d'amortissement en 2022).

330.4XXX La commune de Pully n'a pas le droit aux subsides de la viticulture

350.3012 Traitement du personnel occasionnel + 33'000

Raisons de cette augmentation avec les comptes 2020

Augmentation due à une réévaluation des postes d'auxiliaires entre les bâtiments locatifs et les scolaires. Ainsi, le poste auxiliaire des collèges (512.3012) n'augmente pas malgré la construction du nouveau collège provisoire de Chamblandes. Par contre, des ressources supplémentaires étaient nécessaires pour les immeubles locatifs.

350.3124.11 Loyers vacants - 102'000

Raisons de cette diminution avec les comptes 2020

Aucun montant n'est porté au budget car il est difficile de prévoir le nombre et la durée de logements vacants.

512 - Bâtiments scolaires

De manière générale, la rénovation des bâtiments scolaire prend du retard, ce qui va impacter les exercices futurs de manière plus importante.

58 - Temples et cultes

Pas de remarques particulières.

68 - Cibles stand de Vernand

Pas de remarques particulières.

74 - Office du logement

740.3011 Traitements du personnel + 129'000.-

Explications

Qui est le responsable de l'Office du logement ?

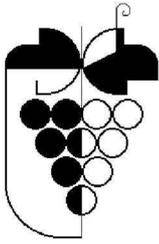
Madame Laryssa von der Weid.

Conclusion :

Fondé sur son analyse et les réponses satisfaisantes données à ses questions, la sous-commission propose à la Cofin de soutenir le budget 2022 de la DDGS soumis au Conseil communal.

Pour la sous-commission

Le rapporteur André Ogay - le 16 novembre 2021,



COMMUNE DE PULLY

Conseil communal
Commission des finances

Rapport de la Sous-commission DTSI à la CoFin

Budget 2022 – Direction des Travaux et des Services Industriels de Pully

Membres de la sous-commission : Messieurs Jean-Marie Marlétaz (PLR), Guillaume Roy (Vert-e-s), Michel Godart (UP).

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres de la commission des finances,

La Sous-commission s'est réunie le 9 novembre dernier et a soigneusement examiné le budget 2022 relatif à la DTSI. Une réunion avec la Direction de la DTSI composée de M. le Municipal Marc Zolliker et le chef de service M. Thierry Lassueur a eu lieu le 15 novembre dans les bureaux de la Damataire.

Plusieurs questions ont été posées par les membres de la Sous-commission présents à la Direction de la DTSI. La Sous-commission remercie la Direction celle-ci pour sa disponibilité et la qualité de ses réponses qui ont donné entière satisfaction.

Notre Sous-commission propose à la Commission des finances d'accepter le Budget 2022 de la DTSI tel que présenté.

Questions et réponses :

Questions d'ordre général :

Pourrions-nous SVP avoir comme en 2020 une liste des amortissements en cours concernant la DTSI ?

Voir document annexé au présent rapport.

Le budget de la DTSI présente un compte de résultat. Il serait intéressant d'avoir une vision du bilan de la DTSI pour mieux comprendre les actifs/passifs.

Le bilan de la commune n'est pas ventilé par dicastères. Toutefois certains éléments du bilan peuvent être rattachés directement à la DTSI (ex. soldes à amortir des investissements comme l'eau potable mise à disposition de certains chantiers.), les emprunts bancaires ne le sont pas etc.

La DTSI revalorise à l'interne ses divers réseaux tous les cinq ans.

Afin d'avoir un bilan détaillé, l'idéal serait d'avoir une comptabilité analytique !

Quel est le mécanisme qui veut que les charges et les revenus des comptes 410 - 432 - 451 - 460 soient équilibrés ? il y a-t-il un principe de refacturation interne afin de parvenir à l'équilibre ?

Le compte 410 « Service technique (RAC) est lui équilibré grâce aux imputations internes vers d'autres comptes : 430 Routes et voirie à hauteur de 25%, 431 Voirie et déchets à hauteur de 10%, 460 Canalisations et épuration à hauteur de 30% Réseau d'eau potable à hauteur de 20% et Réseau électrique à hauteur de 15%

Le compte 432 « éclairage public » est financé par la taxe prélevée sur le kWh est équilibré par un compte d'égalisation.

Le compte 451 « Ordures ménagères et déchets » est financé lui par la taxe au sac, plus la taxe de base (selon le volume ECA) puis équilibré par un compte de d'égalisation.

Le compte 460 « Canalisation et épuration » est financé par la taxe d'assainissement (la taxe de base, plus la consommation d'eau et l'eau des surfaces imperméables, puis également équilibré par un compte d'égalisation.

Dans quels comptes trouve-t-on les divers investissements octroyés en 2021 ?

Les dépenses d'investissements n'apparaissent pas au budget ni dans les comptes d'exploitation mais au bilan.

Pourquoi les Budgets extra-budgétaires ne sont-ils pas inclus dans le budget ?

Une fois les divers travaux et préavis bouclés, les dépenses d'investissement figurent directement au bilan. Ensuite elles apparaissent indirectement dans un compte d'exploitation sous forme de charges financières.

Cpt 410.3185 / page 22 : Pourrions-nous avoir des exemples d'honoraires et expertises entrant dans cette catégorie ?

Ce sont diverses études géotechniques, études de trafic, expertises routières, etc. (en lien avec un projet en cours d'élaboration). Audit de sécurité routière. Etude préliminaire pour la réalisation d'un chauffage à distance. Divers frais d'avocats à la suite d'une mise à l'enquête ! Divers frais de géomètres. Des frais notariés.

Cpt 410.3909.01 / page 22 : Quelle est la clé de répartition des imputations internes (heures effectives, nb employés, etc. ?)

Les charges du service RH sont imputées selon le nombre d'EPT du bureau technique par rapport à l'ensemble des ETP de la commune (pour la DTSI : 55 EPT pour 70 collaborateurs).

Cpt 410.3909.02 / page 22 : Quelles sont les prestations fournies par le BIP à la DTSI ? – forte différence entre le budget 2021 et celui de 2022 !

Le BIP assure l'ensemble des prestations informatiques concernant la DTSl (matériel, maintenance, licences, etc.).

La diminution importante du budget est dû essentiellement par le bouclage de trois gros préavis en 2021 auxquels la DTSl est impliquée. La GED – le remplacement des serveurs de virtualisation – le changement d'un module électrique. En 2022, aucun préavis impliquant la DTSl ne sera en principe bouclé. D'où une forte diminution de ce poste. Les préavis informatiques sont amortis sur une année.

Cpt 411.3170 / page 23 : Pourquoi le budget 2022 est-il doublé par rapport à celui de 2021 ?

Un montant de CHF 30'000.00 est porté au budget 2022 pour le financement du projet « Renovo » (Aides aux propriétaires concernant la rénovation énergétique de leurs bâtiments). La DTSl a mis au budget 2022 « Ecowatt » des charges légèrement supérieur aux recettes afin d'abaisser quelque peu le montant du fond d'égalisation.

Cpt 431.3142 / page 25 : Pourquoi une diminution de charges par rapport à 2020 (moins CHF 15'000.00).

Jusqu'en 2020, le budget comprenait une somme de CHF 10'000.00 pour une campagne annuelle de comblement des fissures sur les routes et une autre également de CHF 10'000.00 concernant les lieux accidentogènes. Désormais ce type de travaux sont pris en charges par le budget EMR routes.

Cpt 431.3185 / page 25 : A quoi correspond ce poste « Honoraires et frais d'expertises », « honoraires pour la police des déchets » ?

Ces CHF 15'000.00 est un forfait servant à financer les prestations de la police (PEL) des déchets en collaboration avec OPEO (2 campagnes annuelles de contrôle du tri du papier/carton et divers contrôles du tri aux éco points en cours d'année.

Cpt 801 / page 45 : A quoi correspond cet intitulé étant donné que les rebriques eau et électricité sont mentionnées sur les pages suivantes ?

Ce poste comprend toutes les charges (du personnel, etc.) liées à la gestion administrative du comptage des 12'000 compteurs d'électricité et des 2'200 compteurs d'eau. Au relevé à la suite des déménagements et aux nouveaux immeubles. A la gestion administrative de l'OIBT. Les charges du poste 801 sont ventilées sur les postes 451 (déchets), 460 (assainissement), 810 (eau potable) et 821 (électricité).

Cpt 801.3185.00 / page 45 : A quoi correspond ces « Honoraires et frais d'expertises » ?

A la vérification de la partie technique du processus administratif OIBT et à la conformité des rapports OIBT, cette tâche a été externalisée auprès de la ville de Lausanne.

Cpte 801.3901.01 / page 45 : Avec l'arrivée des smart-meters télérelevés (compteurs intelligents), nous devrions en principe voire la suppression de ces charges et cela est prévu en quelles années ?

Oui, ces charges devraient en principe diminuer, mais elles seront hélas compensées par de nouvelles charges (acquisition et entretien des smart meters, frais de licences etc.).

Où en est le déploiement de ces smart-meters ?

Le déploiement de ces smart-meters débutera probablement à partir de 2024 – 2025. Celui-ci devra en principe être réalisé à 80% en 2027.

Où figurent les coûts pour un tel déploiement ?

Le financement pour l'achat de ses smart meters fera l'objet d'un préavis spécifique qui sera probablement d'environ 4 MCHF +/-50%

Pourquoi une telle augmentation en 2022 de plus 57% ?

L'augmentation de CHF 44'000 est dû par le fait que dès 2022, une partie des relevés des compteurs sera assuré par du personnel de la voirie (La personne qui occupe cette fonction est parti à la retraite).

Cpt 811.3809 / page 46 : De quel fonds de réserves s'agit-il ?

Il s'agit d'un prélèvement du fond d'égalisation de la distribution de l'eau. Etant donné que les recettes de vente de l'eau ne suffiront pas à couvrir les charges en 2022 ce prélèvement est nécessaire.

Ce fond présentait au 31.12.2020 une disponibilité de 236 KCHF.

Cpte 811.4351 / page 46 : Etant donné un tarif dégressif par rapport à la consommation de l'eau, cela n'incite pas à la réduction de la consommation ! Un autre modèle incitatif pourrait-il être envisagé ?

La taxe dégressive a pour but de tenir compte du prix de production de l'eau et de la structure réelle des coûts. En effet, en plus des frais variables proportionnels à la quantité d'eau produite, la distribution de l'eau engendre des coûts fixes qui ne dépendent pas des volumes générés. Ainsi, plus la quantité d'eau produite est élevée, plus les coûts par m3 diminuent. Il est donc approprié de traduire ce phénomène par la mise en place d'une taxe de consommation dégressive. De toute manière chaque m3 d'eau consommé est facturé.

Cpte 812.3193 / page 46 : A quoi correspond cette rubrique ?

Il s'agit de la cotisation de Pully à la SSIGE (Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux). Ses prestations sont amples : information, formation, conseil, veille technique et réglementaire, défense des intérêts des distributeurs d'eau, élaboration de normes techniques, recherche, etc.

Cpte 812.3902 / page 46 : A quoi correspond cette rubrique ? (En nette diminution !)

Il s'agit de la part (20%) des frais du bureau technique concernant la distribution de l'eau.

Cpte 821.3185.00 / page 47 : Cette facturation déléguée (à Romande Energie Commerce) génère-t-elle des recettes, si oui où figure ces recettes ?

C'est la participation que la ville de Pully paye annuellement à la Romande Energie Commerce (REC) en contre partie de la gestion et de la facturation aux clients Pulliérans. Les recettes elles apparaissent au chapitre 823 page 48.

Cpte 812.4356.02 / page 47 : Nous pensons qu'il s'agit du compte 812.4356 !

Il y a effectivement une faute frappe, il faut lire dans les remarques et observations 812.4356.

Cpte 823 / page 48 – 49 : où se trouve la facturation des raccordements provisoires des divers chantiers ?

Les recettes des forfaits pour le comptage des divers chantiers sont imputées au compte 821.4273 page 47.

Cpte 823.3809 / page 48 : Quels sont ces autres fonds de réserves ? et qu'elles en sont aujourd'hui les montants ?

Il s'agit d'une attribution au fond d'égalisation concernant les résultats de la distribution d'électricité. Cette distribution comprend une marge régulée imposé par la Confédération (WACC). Au 31.12.2020 ce fond (compte 9280.800.01) présente une réserve comptable de 8.97 MCHF.

Cpte 823.4351.01 / page 49 : Le calcul annuel du timbre est-il effectué en interne où est-il lui aussi délégué à l'externe ?

Il est effectué à l'interne, avec un contrôle final par une société spécialisée.

Le groupe de travail

Jean-Marie Marlétaz – Guillaume Roy

Michel Godart / rapporteur

VILLE DE PULLY

INVESTISSEMENTS - BUDGET AMORTISSEMENTS 2022

Cpte bilan	Section	N° immo	Intitulé objet	Val. acquisition nette	Val. résiduelle au 31.12.2020	Montant prévus pr amort. 2022	Nb. année amort.	Taux amort.	Amortiss. 2021	Budget 2022	Commentaires
410 - SERVICE TECHNIQUE											
9170.410.60	1.2016.06.410.0	201606001	16-06 BD de la Forêt et arrêt bus Val-Vert	16'885.00	16'885.00	39'209.00	30	3.33%		-1'306.00	Amort. prévu en 2022
410 - TOTAL COMPTE 3316 - AMORTISSEMENT D'AUTRES DEPENSES									0.00	-1'306.00	
430 - ROUTES											
9141.430.00	1.9999.99.430.3	999999020	EMR routes	2'131'788.75	1'887'895.04		30	-	-71'060.00	-71'060.00	budget basé sur amort. 2021
9141.430.01	1.2015.04.430.0	201504001	15-04 Conservation des ouvrages d'art, phase 1	520'653.10	503'315.10		30	3.33%	-17'338.00	-17'338.00	
9141.430.02	1.2018.08.430.0	201808001	18-08 Conservation des ouvrages d'art, phase 2	824'786.05	824'786.05	900'000.00	30	3.33%		-29'970.00	Amort. prévu en 2022
9141.430.04	1.2014.13.430.0	201413001	14-13 Av. des Peupliers, mur soutènement	103'194.50	92'883.50		30	3.33%	-3'437.00	-3'437.00	
9141.430.05	1.2017.10.430.0	201710002	17-10 Val d'Or & Coteau	282'146.70	282'146.70		30	3.33%	-9'396.00	-9'396.00	Amort. dès 2021
9141.430.06	1.2018.06.430.0	201806001	18-06 Ch. Métairie+Pont du Diable, mise en séparatif	1'081'109.20	1'081'109.20	1'148'000.00	30	3.33%		-38'229.00	Amort. prévu en 2022
9141.430.08	1.2017.07.430.0	201707002	17-07 CF Ramuz - Remplac. conduite eau	240'328.94	232'325.94		30	3.33%	-8'003.00	-8'003.00	
9141.430.11	1.2016.12.430.0	201612001	16-12 Réparation dégâts intempéries mai 2015	122'331.20	110'109.20		30	3.33%	-4'074.00	-4'074.00	
9141.430.24	1.2019.10.430.0	201910001	19-10 Travaux d'urgence Guisan-Haldimand	43'109.60	43'109.60	251'000.00	30	3.33%		-8'359.00	Amort. prévu en 2022
9141.430.25	1.2017.17.430.0	201717003	17-17 Préau/Collèges mise en séparatif	610'767.10	610'767.10	781'000.00	30	3.33%		-26'008.00	Amort. prévu en 2022
9141.430.30	1.2021.08.430.0	202108001	21-08 Giratoire Lavaux/Roches	0.00	0.00	175'000.00	30	3.33%		-5'828.00	Amort. prévu en 2022
9141.430.35	1.1997.17.430.0	200114003	01-14 Liaudoz, déviation, pass. inf. CFF Perraudettaz	3'397'544.05	1'588'535.75		30	3.33%	-113'139.00	-113'139.00	
9141.430.36	1.2013.07.430.0	201307001	13-07 Ch. de Pallin	85'152.10	70'972.10		30	3.33%	-2'836.00	-2'836.00	
9141.430.37	1.2000.27.430.0	200027001	00-27 Quartier des Alpes, amén. routiers	1'282'248.05	641'337.04		30	3.33%	-42'699.00	-42'699.00	
9141.430.38	1.2001.12.430.0	200112001	01-12 Passage inférieur piétons CFF-Liaudoz	1'094'281.80	481'302.42		30	3.33%	-36'440.00	-36'440.00	
9141.430.39	1.2001.08.430.0	200108001	01-08 Av. des Collèges, amén. routiers	678'638.85	316'809.55		30	3.33%	-22'599.00	-22'599.00	
9141.430.40	1.2013.19.430.0	201319003	13-19 Ramuz / Source / Carvalho	258'959.70	224'463.70		30	3.33%	-8'624.00	-8'624.00	
9141.430.42	1.2002.14.430.0	200214001	02-14 Lignes TL 8 - 67 - 48 prolongement	837'124.35	669'835.20		30	3.33%	-27'877.00	-27'877.00	
9141.430.46	1.2003.16.512.0	200318001	03-18 Ch. de Leisis, réfection	228'551.00	114'312.30		30	3.33%	-7'611.00	-7'611.00	
9141.430.49	1.2002.06.430.0	200206001	02-06 Ch. Jean-Pavillard Nord, réfection	424'569.50	198'198.98		30	3.33%	-14'139.00	-14'139.00	
9141.430.54	1.2003.07.430.0	200307001	03-07 Av. de la Rosiaz / Ch. du Riolet	685'117.05	342'669.65		30	3.33%	-22'815.00	-22'815.00	
9141.430.55	1.2004.04.430.0	200404001	04-04 Ch. Tilleuls / Chamblandes / Château-Sec Sud	384'651.80	205'211.23		30	3.33%	-12'809.00	-12'809.00	
9141.430.56	1.2004.17.430.0	200417001	04-17 Ch. du Coteau et de la Joliette	324'203.35	172'962.33		30	3.33%	-10'796.00	-10'796.00	
9141.430.57	1.2004.22.430.0	200422001	04-22 Ch. de Volson, refection partielle	15'358.90	7'679.30		30	3.33%	-512.00	-512.00	
9141.430.58	1.2005.04.430.0	200504002	05-04 Av. de Lavaux, carrefour Raymondin	2'600'643.15	1'647'504.55		30	3.33%	-86'602.00	-86'602.00	
9141.430.59	1.2006.06.430.0	200606003	06-06 Ch. de l'Avenir, réfection	213'039.95	74'566.75		30	5.00%	-10'652.00	-10'652.00	
9141.430.60	1.2016.06.430.0	201606003	16-06 BD de la Forêt et arrêt bus Val-Vert	3'789'052.90	3'789'052.90	4'452'106.00	30	3.33%		-148'256.00	Amort. prévu en 2022
9141.430.62	1.2007.08.430.0	200708001	07-08 Ch. du Caudoz, réfection	91'925.05	55'165.65		30	3.33%	-3'062.00	-3'062.00	
9141.430.64	1.2007.18.430.0	200718001	07-18 Av. C.-F. Ramuz, réfection, renforcement	670'271.00	67'022.60		10	10.00%	-67'022.60	0.00	FIN AMORT.2021
9141.430.65	1.2008.03.430.0	200803001	08-03 Rte de Vevey, réfection	380'648.70	253'827.25		30	3.33%	-12'676.00	-12'676.00	
9141.430.66	1.2008.04.430.0	200804002	08-04 Coll. A.-Reymond, Fau-Blanc, Montillier	511'480.90	409'266.54		30	3.33%	-17'033.00	-17'033.00	
9141.430.67	1.2009.04.430.0	200904002	09-04 Grand'Rue, aménagements urbains	323'238.87	226'320.35		30	3.33%	-10'764.00	-10'764.00	
9141.430.68	1.2009.12.430.0	200912001	09-12 Réhabilitation Ch. du Ruisselet	41'461.45	27'646.20		30	3.33%	-1'381.00	-1'381.00	
9141.430.69	1.2009.13.430.0	200913002	09-13 Av. de Belmont, Chantemerle, Grillon	1'354'795.25	1'084'060.41		30	3.33%	-45'115.00	-45'115.00	
9141.430.70	1.2010.04.430.0	201004001	10-04 Bd de la Forêt, réfection chaussée	159'188.50	137'984.50		30	3.33%	-5'301.00	-5'301.00	
9141.430.79	1.2014.07.430.0	201407003	14-07 Rue du Midi / Rue du Centre	300'305.49	270'302.49		30	3.33%	-10'001.00	-10'001.00	
9141.430.88	1.2014.24.430.0	201424002	14-24 Villardin / Joliette / Somais / Verney	2'428'461.40	2'347'593.40		30	3.33%	-80'868.00	-80'868.00	
9141.430.89	1.2015.11.430.0	201511002	15-11 Ch. de Pierraz-Portay, Sud	274'827.55	247'371.55		30	3.33%	-9'152.00	-9'152.00	
9141.430.91	1.2013.15.430.0	201315004	13-15 Av. Avenir / Ch. Miremond Sud	229'455.29	191'250.29		30	3.33%	-7'641.00	-7'641.00	
9141.430.93	1.2016.15.430.0	201615001	16-15 Réaménag. Écopoints Guillemin-Caudoz	199'774.15	179'815.15		30	3.33%	-6'653.00	-6'653.00	
9141.430.96	1.2014.05.430.0	201405002	14-05 Ecopoint Milliquet, dplmt & réamèn.	26'988.15	23'392.15		30	3.33%	-899.00	-899.00	
9141.430.97	1.2012.01.430.0	201201001	12-01 Réhaussement des ponts & réamèn.	1'615'283.80	1'453'916.80		30	3.33%	-53'789.00	-53'789.00	
9141.430.98	1.2012.06.430.0	201206001	12-06 Ch. du Grillon Sud	65'093.34	54'253.34		30	3.33%	-2'168.00	-2'168.00	
9141.430.99	1.2011.05.430.0	201105002	11-05 Av. Cerisiers et Deux-Ponts	2'407'743.45	2'087'031.45		30	3.33%	-80'178.00	-80'178.00	
430 - TOTAL COMPTE 3311 - AMORTISSEMENT OUVRAGES GENIE CIVIL ET ASSAINISSEMENT									-947'161.60	-1'136'789.00	

Cpte bilan	Section	N° immo	Intitulé objet	Val. acquisition nette	Val. résiduelle au	Montant préavis pr amort. 2022	Nb. année amort.	Taux amort.	Amortiss. 2021	Budget 2022	Commentaires
431 - VOIRIE											
9143.431.25	1.2016.02.431.0	201602001	16-02 Silo à Sel	258'026.95	232'247.95		30	3.33%	-8'593.00	-8'593.00	
431 - TOTAL COMPTE 3312 - AMORTISSEMENT DES BATIMENTS ET CONSTRUCTIONS									-8'593.00	-8'593.00	
9146.431.02	1.2014.02.431.0	201402003	14-02 Renov. et acquisitions véhicules	102'835.85	20'563.85		5	20.00%	-20'563.85	0.00	FIN AMORT.2021
431 - TOTAL COMPTE 3313 - AMORTISSEMENT MACHINES, MOBILIER ET VEHICULES									-20'563.85	0.00	
432 - ECLAIRAGE PUBLIC											
9141.432.05	1.2017.10.432.0	201710003	17-10 Val d'Or & Coteau	32'761.30	32'761.30		20	5.00%	-1'639.00	-1'639.00	Amort. dès 2021
9141.432.06	1.2018.06.432.0	201806002	18-06 Ch. Métairie+Pont du Diable, mise en séparatif	103'261.23	103'261.23	179'000.00	20	5.00%		-8'950.00	Amort. prévu en 2022
9141.432.25	1.2017.17.432.0	201717004	17-17 Préau/Collèges mise en séparatif	43'738.70	43'738.70	202'000.00	20	5.00%		-10'100.00	Amort. prévu en 2022
9141.432.36	1.2013.07.432.0	201307002	13-07 Ch. de Pallin	4'846.15	3'631.15		20	5.00%	-243.00	-243.00	
9141.432.60	1.2016.06.432.0	201606004	16-06 BD de la Forêt et arrêt bus Val-Vert	5'011.43	5'011.43	18'203.00	20	5.00%		-911.00	Amort. prévu en 2022
9141.432.66	1.2008.04.432.0	200804003	08-04 Coll. A. -Reymond, Fau-Blanc, Montiller	9'654.40	6'756.68		20	5.00%	-483.00	-483.00	
9141.432.69	1.2009.13.432.0	200913003	09-13 Av. de Belmont, Chantemerle, Grillon	38'055.00	26'637.25		20	5.00%	-1'903.00	-1'903.00	
9141.432.79	1.2014.07.432.0	201407007	14-07 Rue du Midi / Rue du Centre	16'531.90	14'050.90		20	5.00%	-827.00	-827.00	
9141.432.88	1.2014.24.432.0	201424003	14-24 Villardin / Joliette / Somais / Verney	48'036.00	45'634.00		20	5.00%	-2'402.00	-2'402.00	
9141.432.89	1.2015.11.432.0	201511003	15-11 Ch. de Pierraz-Portay, Sud	41'048.55	34'889.55		20	5.00%	-2'053.00	-2'053.00	
9141.432.97	1.2012.01.432.0	201201003	12-01 Réhaussement des ponts & réamèn.	12'615.95	10'722.95		20	5.00%	-631.00	-631.00	
9141.432.98	1.2012.06.432.0	201206002	12-06 Ch. du Grillon Sud	10'979.71	8'234.71		20	5.00%	-549.00	-549.00	
9141.432.99	1.2011.05.432.0	201105003	11-05 Av. Cerisiers et Deux-Ponts	39'875.86	31'899.86		20	5.00%	-1'994.00	-1'994.00	
432 - TOTAL COMPTE 3311 - AMORTISSEMENT OUVRAGES GENIE CIVIL ET ASSAINISSEMENT									-12'724.00	-32'685.00	
451 - ORDURES MENAGERES ET DECHETS											
9141.451.60	1.2016.06.451.0	201606005	16-06 BD de la Forêt et arrêt bus Val-Vert	54'598.57	54'598.57	68'769.00	15	6.67%		-4'587.00	Amort. prévu en 2022
9141.451.69	1.2009.13.451.0	200913004	09-13 Av. de Belmont, Chantemerle, Grillon	54'885.20	32'921.19		15	6.67%	-3'661.00	-3'661.00	
9141.451.88	1.2014.24.451.0	201424004	14-24 Villardin / Joliette / Somais / Verney	90'211.31	84'193.31		15	6.67%	-6'018.00	-6'018.00	
9141.451.93	1.2016.15.451.0	201615002	16-15 Réaménag. Écopoints Guillemin-Caudoz	249'403.94	199'495.94		15	6.67%	-16'636.00	-16'636.00	
9141.451.95	1.2012.12.451.0	201212003	12-12 Réaménagement des écopoints (15 ans)	205'713.13	137'103.13		15	6.67%	-13'722.00	-13'722.00	
9141.451.96	1.2014.05.451.0	201405001	14-05 Ecopoint Milliquet, dplmt et réamèn.	245'945.90	180'325.90		15	6.67%	-16'405.00	-16'405.00	
9141.451.97	1.2012.01.451.0	201201004	12-01 Réhaussement des ponts & réamèn.	56'594.50	45'269.50		15	6.67%	-3'775.00	-3'775.00	
9141.451.99	1.2011.05.451.0	201105004	11-05 Av. Cerisiers et Deux-Ponts	67'432.10	49'440.10		15	6.67%	-4'498.00	-4'498.00	
451 - TOTAL COMPTE 3311 - AMORTISSEMENT OUVRAGES GENIE CIVIL ET ASSAINISSEMENT									-64'715.00	-69'302.00	

Cpte bilan	Section	N° immo	Intitulé objet	Val. acquisition nette	Val. résiduelle au	Montant préavis pr amort. 2022	Nb. année amort.	Taux amort.	Amortiss. 2021	Budget 2022	Commentaires
460 - CANALISATIONS ET EPURATION											
9141.460.00	1.9999.00.460.5	999900030	Taxes raccordement réseau épuration	-1'040'688.38	-849'333.38		30	-	38'271.00	38'271.00	budget basé sur amort. 2021
9141.460.01	7.9999.00.460.0	999900031	Taxe raccordement eaux claires	-1'647'491.20	-1'460'013.18		30	-	54'917.00	54'917.00	budget basé sur amort. 2021
9141.460.02	8.9999.00.460.0	999900032	Taxe raccordement eaux usées	-2'882'157.26	-2'507'195.30		30	-	96'072.00	96'072.00	budget basé sur amort. 2021
9141.460.03	1.9999.99.460.3	999999021	EMR assainissement	1'527'093.75	1'343'910.10		30	-	-50'904.00	-50'904.00	budget basé sur amort. 2021
9141.460.04	1.2017.02.460.0	201702001	17-02 Evacuation eaux bien-fonds 16-21 /privé	491'725.50	491'725.50	1'150'000.00	5	20.00%		-230'000.00	Amort. prévu en 2022
9141.460.04	1.2017.02.460.1	201702002	17-02 Evacuation eaux bien-fonds 16-21 /commune	58'383.87	58'383.87	350'000.00	5	20.00%		-70'000.00	Amort. prévu en 2022
9141.460.05	1.2017.10.460.0	201710004	17-10 Val d'Or & Coteau	260'649.60	260'649.60		30	3.33%	-8'680.00	-8'680.00	Amort. dès 2021
9141.460.06	1.2018.06.460.0	201806003	18-06 Ch. Métairie+Pont du Diable, mise en séparatif	1'265'871.65	1'265'871.65	1'321'000.00	30	3.33%		-43'990.00	Amort. prévu en 2022
9141.460.08	1.2017.07.460.0	201707003	17-07 CF Ramuz - Remplac. conduite eau	230'259.20	222'591.20		30	3.33%	-7'668.00	-7'668.00	
9141.460.24	1.2019.10.460.0	201910002	19-10 Travaux d'urgence Guisan-Haldimand	650'680.10	650'680.10	787'000.00	30	3.33%		-26'208.00	Amort. prévu en 2022
9141.460.25	1.2017.17.460.0	201717005	17-17 Préau/Collèges mise en séparatif	902'545.55	902'545.55	1'125'000.00	30	3.33%		-37'463.00	Amort. prévu en 2022
9141.460.36	1.2013.07.460.0	201307003	13-07 Ch. de Pallin	568'017.55	473'442.55		30	3.33%	-18'915.00	-18'915.00	
9141.460.40	1.2013.19.460.0	201319001	13-19 Ramuz / Source / Carvalho	13'134.90	11'382.90		30	3.33%	-438.00	-438.00	
9141.460.50	1.2013.20.460.0	201320001	13-20 Evacuation eaux bien-fonds 13-16	421'589.50	84'317.50		5	20.00%	-84'317.50	0.00	FIN AMORT.2021
9141.460.51	1.2003.04.460.0	200304001	03-04 PGEE Plan général d'évacuation des eaux	20'059.30	2'005.58		10	10.00%	-2'005.58	0.00	FIN AMORT.2021
9141.460.58	1.2005.04.460.0	200504003	05-04 Av. de Lavaux, carrefour Reymondin	3'697'749.35	2'234'274.22		30	3.19%	-117'959.00	-117'959.00	
9141.460.59	1.2006.06.460.0	200606004	06-06 Ch. de l'Avenir, mise en séparatif	219'829.95	124'603.59		30	3.33%	-7'321.00	-7'321.00	
9141.460.60	1.2016.06.460.0	201606006	16-06 BD de la Forêt et arrêt bus Val-Vert	2'404'472.20	2'404'472.20	2'505'711.00	30	3.33%		-83'441.00	Amort. prévu en 2022
9141.460.62	1.2007.08.460.0	200708002	07-08 Ch. du Caudoz, assainissement	390'791.80	234'537.00		30	3.33%	-13'014.00	-13'014.00	
9141.460.63	1.2007.16.460.0	200716003	07-16 Ch. de Villardiez, assainissement	364'693.60	231'029.90		30	3.33%	-12'145.00	-12'145.00	
9141.460.65	1.2008.03.460.0	200803002	08-03 Rte de Vevey, assainissement	657'828.45	438'660.35		30	3.33%	-21'906.00	-21'906.00	
9141.460.66	1.2008.04.460.0	200804004	08-04 Coll. A.-Reymond, Fau-Blanc, Montillier	2'511'704.47	2'009'780.99		30	3.33%	-83'640.00	-83'640.00	
9141.460.67	1.2009.04.460.0	200904003	09-04 Grand'Rue, aménagements urbains	245'335.23	171'773.87		30	3.33%	-8'170.00	-8'170.00	
9141.460.68	1.2009.12.460.0	200912002	09-12 Réhabilitation Ch. du Ruisselet	15'723.05	10'482.50		30	3.33%	-524.00	-524.00	
9141.460.69	1.2009.13.460.0	200913005	09-13 Av. de Belmont, Chantemerle, Grillon	1'408'930.45	1'127'376.10		30	3.33%	-46'918.00	-46'918.00	
9141.460.79	1.2014.07.460.0	201407004	14-07 Rue du Midi / Rue du Centre	707'197.75	636'547.75		30	3.33%	-23'550.00	-23'550.00	
9141.460.88	1.2014.24.460.0	201424005	14-24 Villardin / Joliette / Somais / Verney	4'625'718.45	4'471'681.45		30	3.33%	-154'037.00	-154'037.00	
9141.460.89	1.2015.11.460.0	201511004	15-11 Ch. de Pierraz-Portay, Sud	237'909.55	214'140.55		30	3.33%	-7'923.00	-7'923.00	
9141.460.91	1.2013.15.460.0	201315003	13-15 Av. Avenir / Ch. Miremond Sud	458'993.80	382'568.80		30	3.33%	-15'285.00	-15'285.00	
9141.460.97	1.2012.01.460.0	201201005	12-01 Réhaussement des ponts & réamèn.	260'984.70	234'911.70		30	3.33%	-8'691.00	-8'691.00	
9141.460.98	1.2012.06.460.0	201206003	12-06 Ch. du Grillon Sud	359'496.96	299'636.96		30	3.33%	-11'972.00	-11'972.00	
9141.460.99	1.2011.05.460.0	201105005	11-05 Av. Cerisiers et Deux-Ponts	1'078'056.40	934'456.40		30	3.33%	-35'900.00	-35'900.00	
460 - TOTAL COMPTE 3311 - AMORTISSEMENT OUVRAGES GENIE CIVIL ET ASSAINISSEMENT									-552'623.08	-957'402.00	
9143.471.01	6.2002.22.460.0	20022201	02-22 STEP rationalisation de l'énergie	376'925.20	94'227.60		20	5.00%	-18'847.00	-18'847.00	
9143.473.00	6.2004.24.460.0	200424001	04-24 Réhabilitation des vis d'archimède	208'710.40	13'879.13		15	6.67%	-13'879.13	0.00	FIN AMORT.2021
460 - TOTAL COMPTE 3312 - AMORTISSEMENT DES BATIMENTS ET CONSTRUCTIONS									-32'726.13	-18'847.00	
9146.460.02	1.2014.02.460.0	201402007	14-02 Renouv. et acquisitions véhicules	47'013.95	9'401.95		5	20.00%	-9'401.95	0.00	FIN AMORT.2021
460 - TOTAL COMPTE 3313 - AMORTISSEMENT MACHINES, MOBILIER ET VEHICULES									-9'401.95	0.00	

Cpte bilan	Section	N° immo	Intitulé objet	Val. acquisition nette	Val. résiduelle au	Montant préavis pr amort. 2022	Nb. année amort.	Taux amort.	Amortiss. 2021	Budget 2022	Commentaires
812 - RESEAU D'EAU											
9146.812.02	1.2014.02.812.0	201402005	14-02 Renov. et acquisitions véhicules	77'627.64	15'523.64		5	20.00%	-15'523.64	0.00	FIN AMORT.2021
812 - TOTAL COMPTE 3313 - AMORTISSEMENT MACHINES, MOBILIER ET VEHICULES									-15'523.64	0.00	
9144.812.00	1.9999.99.812.2	999900040	Réseau d'eau capital	1'828'118.23	1'035'933.98		30	-	-60'937.25	-60'937.25	budget basé sur amort. 2021
9144.812.01	1.9999.00.812.1	99990031	Participation tiers frais réseau Eau - subside ECA	-276'087.69	-207'921.49		30	-	9'449.00	9'449.00	budget basé sur amort. 2021
9144.812.01	1.9999.00.812.4	99990032	Participation tiers frais réseau Eau - fournitures	-530'425.02	-338'309.18		30	-	17'681.00	17'681.00	budget basé sur amort. 2021
9144.812.01	1.9999.00.812.5	99990033	Participation tiers frais réseau Eau - taxe raccord.	-3'614'895.27	-3'024'126.17		30	-	120'497.00	120'497.00	budget basé sur amort. 2021
9144.812.02	1.9999.99.812.3	999999022	Investissements EMR eau	1'221'424.75	1'061'425.27		30	-	-40'715.00	-40'715.00	budget basé sur amort. 2021
9144.812.05	1.2017.10.812.0	201710005	17-10 Val d'Or & Coteau	69'519.92	69'519.92		30	3.33%	-2'316.00	-2'316.00	Amort. dès 2021
9144.812.06	1.2018.06.812.0	201806004	18-06 Ch. Métairie+Pont du Diable, mise en séparatif	561'435.66	561'435.66	670'000.00	30	3.33%		-22'311.00	Amort. prévu en 2022
9144.812.08	1.2017.07.812.0	201707001	17-07 CF Ramuz - Remplac. conduite eau	327'827.52	316'910.52		30	3.33%	-10'917.00	-10'917.00	
9144.812.24	1.2019.10.812.0	201910003	19-10 Travaux d'urgence Guisan-Haldimand	11'175.58	11'175.58	226'000.00	30	3.33%		-7'526.00	Amort. prévu en 2022
9144.812.25	1.2017.17.812.0	201717006	17-17 Préau/Collèges mise en séparatif	635'605.31	635'605.31	571'000.00	30	3.33%		-19'015.00	Amort. prévu en 2022
9144.812.55	1.2004.04.812.0	200404002	04-04 Ch. Tilleuls chamblandes château sec	128'152.35	63'508.17		30	3.33%	-4'268.00	-4'268.00	
9144.812.56	1.2004.17.812.0	200417002	04-17 Ch. du Coteau et de la Joliette	178'632.30	90'186.00		30	3.33%	-5'949.00	-5'949.00	
9144.812.57	1.2004.22.812.0	200422002	04-22 Ch. de Volson, réfection partielle	367'386.69	187'428.29		30	3.33%	-12'234.00	-12'234.00	
9144.812.58	1.2005.04.812.0	200504004	05-04 Av. de Lavaux, carrefour Reymondin	1'079'623.44	666'410.73		30	3.25%	-35'088.00	-35'088.00	
9144.812.59	1.2006.06.812.0	200606002	06-06 Ch. de l'Avenir réfection	214'765.15	141'410.21		30	3.33%	-7'152.00	-7'152.00	
9144.812.60	1.2016.06.812.0	201606007	16-06 BD de la Forêt et arrêt bus Val-Vert	659'268.04	659'268.04	747'327.00	30	3.33%		-24'886.00	Amort. prévu en 2022
9144.812.61	1.2006.07.812.0	200607001	06-07 Avenir des sources communales de Pully	978'306.91	848'533.91		30	3.34%	-32'676.00	-32'676.00	
9144.812.62	1.2007.08.812.0	200708003	07-08 Ch. de Caudoz, remplacement conduites	81'268.80	48'771.15		30	3.33%	-2'707.00	-2'707.00	
9144.812.63	1.2007.16.812.0	200716004	07-16 Ch. de Villardiez, réseau d'eau	166'437.05	105'434.65		30	3.33%	-5'543.00	-5'543.00	
9144.812.65	1.2008.03.812.0	200803003	08-03 Rte de Vevey, conduites	188'056.05	125'398.35		30	3.33%	-6'263.00	-6'263.00	
9144.812.66	1.2008.04.812.0	200804005	08-04 Coll. A.-Reymond, Fau-Blanc, Montillier	27'141.10	21'716.40		30	3.33%	-904.00	-904.00	
9144.812.67	1.2009.04.812.0	200904004	09-04 Grand'Rue, aménagement urbains	118'953.35	83'282.91		30	3.33%	-3'962.00	-3'962.00	
9144.812.68	1.2009.12.812.0	200912003	09-12 Réhabilitation Ch. du Ruisselet	109'233.75	72'838.10		30	3.33%	-3'638.00	-3'638.00	
9144.812.69	1.2009.13.812.0	200913006	09-13 Av. de Belmont, Chantermerle, Grillon	464'254.42	371'479.27		30	3.33%	-15'460.00	-15'460.00	
9144.812.79	1.2014.07.812.0	201407005	14-07 Rue du Midi / Rue du Centre	205'373.62	184'856.62		30	3.33%	-6'839.00	-6'839.00	
9144.812.88	1.2014.24.812.0	201424006	14-24 Villardin / Joliette / Somais / Verney	239'248.73	231'281.73		30	3.33%	-7'967.00	-7'967.00	
9144.812.89	1.2015.11.812.0	201511005	15-11 Ch. de Pierraz-Portay, Sud	118'819.56	106'948.56		30	3.33%	-3'957.00	-3'957.00	
9144.812.91	1.2013.15.812.0	201315001	13-15 Av. Avenir / Ch. Miremond Sud	132'369.89	110'329.89		30	3.33%	-4'408.00	-4'408.00	
9144.812.92	1.2013.14.812.0	201314001	13-14 Montiller, travaux urgents	307'815.22	256'560.22		30	3.33%	-10'251.00	-10'251.00	
9144.812.97	1.2012.01.812.0	201201006	12-01 Réhaussement des ponts & réamèn.	89'786.70	80'816.70		30	3.33%	-2'990.00	-2'990.00	
9144.812.98	1.2012.06.812.0	201206004	12-06 Ch. du Grillon Sud	132'212.29	110'197.29		30	3.33%	-4'403.00	-4'403.00	
9144.812.99	1.2011.05.812.0	201105006	11-05 Av. Cerisiers et Deux-Ponts	518'706.96	449'614.96		30	3.33%	-17'273.00	-17'273.00	
812 - TOTAL COMPTE 3329 - AUTRES AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF									-161'190.25	-234'928.25	

Cpte bilan	Section	N° immo	Intitulé objet	Val. acquisition nette	Val. résiduelle au	Montant préavis pr amort. 2022	Nb. année amort.	Taux amort.	Amortiss. 2021	Budget 2022	Commentaires
823 - RESEAU ELECTRIQUE											
9146.823.02	1.2014.02.823.0	201402006	14-02 Renov. et acquisitions véhicules	146'548.60	29'308.60		5	20.00%	-29'308.60	0.00	FIN AMORT.2021
823 - TOTAL COMPTE 3313 - AMORTISSEMENT MACHINES, MOBILIER ET VEHICULES									-29'308.60	0.00	
9144.823.00	1.9999.99.823.2	999900041	Réseau électrique, capital	372'715.27	130'450.52		20	5.00%	-18'635.75	-18'635.75	budget basé sur amort. 2021
9144.823.03	1.9999.99.823.3	999999023	Investissements EMR électricité	1'777'101.85	1'269'022.44		20	-	-88'856.00	-88'856.00	budget basé sur amort. 2021
9144.823.04	1.9999.00.823.4	999900034	Participation tiers réseau Electricité - fournitures	-1'163'914.33	-810'563.89		20	-	58'196.00	58'196.00	budget basé sur amort. 2021
9144.823.04	1.9999.00.823.5	999900035	Participation tiers réseau Electricité - taxe raccord.	-1'618'141.71	-1'149'756.31		20	-	80'908.00	80'908.00	budget basé sur amort. 2021
9144.823.05	1.2017.10.823.0	201710006	17-10 Val d'Or & Coteau	74'516.81	74'516.81		20	5.00%	-3'726.00	-3'726.00	Amort. dès 2021
9144.823.06	1.2018.06.823.0	201806005	18-06 Ch, Métairie+Pont du Diable, mise en séparatif	168'511.96	168'511.96	270'000.00	20	5.00%		-13'500.00	Amort. prévu en 2022
9144.823.24	1.2019.10.823.0	201910004	19-10 Travaux d'urgence Guisan-Haldimand	17'315.09	17'315.09	63'000.00	20	5.00%		-3'150.00	Amort. prévu en 2022
9144.823.25	1.2017.17.823.0	201717007	17-17 Préau/Collèges mise en séparatif	197'260.67	197'260.67	382'000.00	20	5.00%		-19'100.00	Amort. prévu en 2022
9144.823.32	1.2002.14.823.0	200214002	02-14 Ligne TL 8 - 67 - 48 prolongement	120'693.25	27'304.52		20	4.52%	-5'456.00	-5'456.00	
9144.823.36	1.2013.07.823.0	201307004	13-07 Ch. de Pallin	39'127.86	29'342.86		20	5.00%	-1'957.00	-1'957.00	
9144.823.55	1.2004.04.823.0	200404003	04-04 Ch. Tilleuls, Chamblandes, Château-Sec Sud	73'559.55	19'454.97		20	5.00%	-3'678.00	-3'678.00	
9144.823.56	1.2004.17.823.0	200417003	04-17 Ch. du Coteau et de la Joliette	150'005.65	39'976.49		20	5.00%	-7'501.00	-7'501.00	
9144.823.57	1.2004.22.823.0	200422003	04-22 Ch. de Volson, rection partielle	102'500.35	27'926.60		20	5.00%	-5'126.00	-5'126.00	
9144.823.58	1.2005.04.823.0	200504005	05-04 Av. de Lavaux, carrefour Reymondin	459'487.21	201'739.15		20	4.88%	-22'423.00	-22'423.00	
9144.823.59	1.2006.06.823.0	200606001	06-06 Ch. de l'Avenir réfection	36'171.10	12'657.62		20	5.00%	-1'809.00	-1'809.00	
9144.823.60	1.2016.06.823.0	201606008	16-06 BD de la Forêt et arrêt bus Val-Vert	430'175.56	430'175.56	332'395.00	20	5.00%		-16'620.00	Amort. prévu en 2022
9144.823.62	1.2007.08.823.0	200708004	07-08 Ch. du Caudoz, conduites	17'539.70	7'015.70		20	5.00%	-877.00	-877.00	
9144.823.63	1.2007.16.823.0	200716005	07-16 Ch. de Villardiez, réseau d'électricité	138'715.70	62'420.90		20	5.00%	-6'936.00	-6'936.00	
9144.823.65	1.2008.03.823.0	200803004	08-03 Rte de Vevey, conduites industrielles	62'258.48	31'128.83		20	5.00%	-3'113.00	-3'113.00	
9144.823.66	1.2008.04.823.0	200804006	08-04 Coll. A.-Reymond, Fau-Blanc, Montillier	130'623.19	91'432.03		20	5.00%	-6'532.00	-6'532.00	
9144.823.67	1.2009.04.823.0	200904005	09-04 Grand'Rue, aménagements urbains	53'968.10	29'679.46		20	5.00%	-2'699.00	-2'699.00	
9144.823.69	1.2009.13.823.0	200913007	09-13 Av. de Belmont, Chantemerle, Grillon	284'534.99	199'173.24		20	5.00%	-14'227.00	-14'227.00	
9144.823.79	1.2014.07.823.0	201407006	14-07 Rue du Midi / Rue du Centre	28'135.58	23'914.58		20	5.00%	-1'407.00	-1'407.00	
9144.823.88	1.2014.24.823.0	201424007	14-24 Villardin / Joliette / Somais / Verney	398'604.45	378'673.45		20	5.00%	-19'931.00	-19'931.00	
9144.823.89	1.2015.11.823.0	201511006	15-11 Ch. de Pierraz-Portay, Sud	83'223.83	70'737.83		20	5.00%	-4'162.00	-4'162.00	
9144.823.91	1.2013.15.823.0	201315002	13-15 Av. Avenir / Ch. Miremond Sud	3'127.70	2'342.70		20	5.00%	-157.00	-157.00	
9144.823.97	1.2012.01.823.0	201201007	12-01 Réhaussement des ponts & réamèn.	164'799.30	140'079.30		20	5.00%	-8'240.00	-8'240.00	
9144.823.98	1.2012.06.823.0	201206005	12-06 Ch. du Grillon Sud	58'298.29	43'723.29		20	5.00%	-2'915.00	-2'915.00	
9144.823.99	1.2011.05.823.0	201105007	11-05 Av. Cerisiers et Deux-Ponts	256'821.90	205'453.90		20	5.00%	-12'842.00	-12'842.00	
823 - TOTAL COMPTE 3329 - AUTRES AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF									-104'101.75	-156'471.75	

Rapport de la sous-commission DUE à la COFIN

Budget 2022 - Direction Urbanisme et Environnement

Membres de la sous-commission :
Anne Schranz, Jean-Robert Chavan, Roger Zimet

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres de la Commission des finances,

La sous-commission a attentivement examiné le budget 2022 de la DUE. Chaque membre a soulevé un ensemble de points qui ont été rassemblés au sein d'un même document. Ce dernier a été envoyé par courriel le 7 novembre au municipal (M. Girardet), que nous tenons à remercier pour les réponses reçues de son département une semaine plus tard.

Le budget de la DUE se compose de deux groupes de comptes :
→ Compte 42 - Urbanisme et Environnement (P. 23-24)
→ Compte 44 - Parcs, Promenades et Cimetières (P. 26-27)

D'une manière générale, la sous-commission a acquis la conviction que l'ensemble des postes du budget avaient fait l'objet d'une approche critique dans le respect des directives de la Municipalité et que des efforts d'économie avaient inspiré tout le processus budgétaire. Elle propose donc à la Commission des finances d'accepter le budget 2022 de la DUE tel que proposé.

Veuillez trouver ci-dessous les questions que la sous-commission a soulevées ainsi que les réponses reçues.

Questions générales :

Quels ont été les objectifs fixés lors de la préparation du budget de la DUE en matière d'économies à court terme et de réductions de coûts pérennes ?

La DUE nous a transmis le document « Lignes directrices pour l'élaboration du projet de Budget 2022 » qui confirme la très nette détérioration de la situation financière de la Commune et fixe les objectifs à atteindre. Par exemple pour les biens, services et marchandises, « l'objectif à atteindre pour ce type de charges correspond à un montant équivalent à la moyenne entre le budget 2021 et les comptes de l'année 2020 ».

De quelle marge de manœuvre dispose encore la DUE en la matière ?
Aucune, les règles sont fixées par le service des finances et le Syndic.

Questions de personnel :

P. VI et P. 23 : 420.3011 : suppression d'un poste d'architecte paysagiste : pourquoi et dans quelles conditions ?

Les grands projets paysages sont terminés. Il n'y en a plus d'autres de prévu. Le titulaire du poste ayant donné sa démission (voyage à l'étranger), il a été décidé de ne pas recruter.

P. X, 441.3012 : pourquoi un auxiliaire à l'année en CDD, mais reconduit chaque année, pour quel travail ?

Cette personne est engagée en renfort des équipes volantes. Ce poste est nécessaire au vu de la charge de travail, mais est reconsidéré chaque année et donne ainsi une souplesse dans la gestion du personnel. S'il venait à être supprimé, un certain nombre de prestations (désherbage, taille et fleurissement) devraient être déléguées à des entreprises extérieures. Actuellement, ce poste est occupé par une personne en formation (2^{ème} année) qui fait son apprentissage en emploi.

Questions particulières :

420-3145 : Entretien des parcs et des zones de loisirs

30'000.- de moins que le budget 2021. Sur quels éléments a-t-on économisé ?

Décision du Syndic

420-3185 : Honoraires et frais d'expertises

Ce poste élevé en honoraires et expertises a été documenté en détail pour le budget 2021. La baisse va-t-elle être ventilée entre les différentes catégories ou seuls certains spécialistes seront touchés ?

Ventilée entre les différentes catégories et selon les projets.

En complément d'information la sous-commission reproduit une réponse qui lui avait été transmise par le passé :

L'élaboration des avant-projets de construction, de planification et d'étude implique l'attribution de mandats de professionnels spécialisés indispensables dans des domaines spécifiques tels que : □ Ingénieur civil □ Ingénieur spécialisé dans les installations du bâtiment : électricité, chauffage, ventilation, sanitaire □ Ingénieur en gestion technique centralisée des bâtiments MCR (mesures, commande et régulation) □ Expert en amiante □ Expert en protection incendie □ Expert immobilier □ Ingénieur mobilité □ Ingénieur environnement □ Ingénieur énergie □ Géomètre □ Historien □ Archéologue □ Avocat, juriste...

Ces différents domaines de compétences ne se trouvent pas à l'interne de la DUE

441-3040.02 : Cotisations à la caisse de pension occasionnels

En relation avec le poste 440.3012, le rapport en % entre ces deux postes semble énorme. Le même ratio sur le budget 2021 et les charges 2020 semble plus plausible.

Vu son âge, le collaborateur en CDD cotise à la caisse de pensions. En 2021, il était affilié au plan minimum des retraites populaires, mais dès la 2^{ème} année de service, nous avons l'obligation de l'affilier à la CIP ce qui explique l'augmentation des charges.

441-3011 : Traitements du personnel

Traitement du personnel : CHF 853'000,- en 2022 contre CHF 944'000,- en 2021. La différence CHF 91'000,- s'explique-t-elle uniquement par le transfert d'un poste de secrétaire-assistant à 100 % de 441.3011 vers 420.3011 ?

Oui, il s'agit du transfert d'un collaborateur qui part à la retraite au 30.06.2022 et qui sera remplacé par un nouveau collaborateur, contre balancé par les augmentations statutaires (CHF 12'000.00) et les jubilaires (CHF 11'000.00) 2022, diminué du paiement d'heures supplémentaires (CHF 5'000.00) en 2021.

441-3145 : Entretien des parcs et des zones de loisirs

Ce poste de charges atteint année après année autour de CHF 1,4 million correspondant pour l'essentiel à des honoraires versés à des prestataires tiers pour entretenir les espaces verts et les plantations. La sous-commission s'est déjà penchée lors des budgets précédents sur la ventilation de ce poste, mais il n'est peut-être pas inutile de redonner les détails en début de nouvelle législature. Là aussi la baisse va-t-elle être ventilée ?

Il s'agit non pas d'honoraires mais des entreprises mandatées pour des travaux d'entretien d'espaces verts. La majorité du montant concerne des contrats d'entretien courant et d'entretien du patrimoine arboré. Ces contrats sont reconduits d'année en année. Ce compte concerne également la rénovation ponctuelle des espaces verts et des places de jeux. Le poste des aménagements paysagers divers a été revu à la baisse, à la demande du Syndic.

441-3329 : Autres amortiss. du patrimoine administratif

Pouvons-nous avoir un tableau des amortissements pour le 441.3329 qui passe de CHF 45'000 à CHF 229'000 ?

Préavis 05-2013 : entretien aménagements paysagers : CHF 45'000.00 (amortissement en cours)

Préavis 16-2018 : entretien aménagements paysagers étape 2 : CHF 184'000.00 (ce préavis devrait être clôturé cette année : amortissement calculé sur le crédit demandé de CHF 1'840'000.00)

Pour la sous-commission
Anne Schranz
16.11.2021

Rapport de la sous-commission DJAS à la COFIN

Budget 2022 - Direction de la jeunesse, des affaires sociales et de la sécurité publique

Membres de la sous-commission :
Robin Carnello, Paul Emile Marchand,
Jean-Marc Sottas, Bertrand Yersin

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres de la Commission des finances,

Les membres de la sous-commission ont chacun attentivement examiné le budget 2022 de la DJAS. Chaque membre a soulevé un ensemble de points qui ont été rassemblés au sein d'un même document. Ce dernier a été envoyé par e-mail à Monsieur le conseiller municipal Jean-Marc Chevallaz. Nous tenons à le remercier ainsi que le chef de service Monsieur Alain Delaloye pour la clarté de leurs réponses.

De manière générale, nous n'avons pas constaté de variations importantes ou inhabituelles dans les comptes présentés par la DJAS. Vous trouverez ci-dessous des explications complémentaires aux remarques et observations présentées dans la brochure du budget 2022.

50 ADMINISTRATION DES ECOLES

500.3185 Quelle est la répartition des honoraires ? Est-ce exact qu'il s'agit de la dernière année où des frais pour les études du réfectoire scolaire seront chargés ?

La répartition est la suivante :

- *Etude sur le réfectoire secondaire = CHF 15'000.00*
 - *Honoraires pour formateur des surveillants aux études surveillées = CHF 3'000.00*
 - *Analyse d'un outil pour les inscriptions aux colonies = CHF 5'000.00*
 - *Analyse des besoins en mobilier scolaire et acquisition d'un outil de gestion des inventaires = CHF 10'000.00*
- TOTAL : CHF 33'000.00**

Le réfectoire secondaire nécessite une étude pour l'optimisation et la modernisation des lieux. Malheureusement, suite à la crise sanitaire, les priorités ont dû être modifiées et par conséquent cette étude reportée à 2022, voire potentiellement à plus tard si les circonstances ou les priorités du service

l'imposent. Dès lors, ces études interviendront en 2022 dans la mesure du possible ou reporté dans un budget ultérieur si nécessaire.

500.3653 L'augmentation de CHF 50K entre le budget 2020 et 2021 est-il entièrement dédié à la FEM ? Si non, quelle répartition ?

A la suite de la crise sanitaire, les inscriptions ont nettement diminué et par conséquent, les rentrées financières ont été réduites. L'EMP a par conséquent besoin d'une aide supplémentaire de la part de la Commune pour continuer son fonctionnement. Le montant correspond aux montants prévus dans le budget il y a quelques années.

51 ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

510.3188 Est-ce possible de renseigner sur l'augmentation dû aux transports entre les nouvelles classes de Chamblandes et leurs activités à l'Annexe Ouest ? Est-ce la différence de CHF 5K entre le budget 2020 et le budget 2021?

A ce stade, il n'y a pas de transports prévus entre les pavillons de Chamblandes et l'Annexe-Ouest dans le cadre scolaire. Le montant budgétisé a été adapté suite à la possibilité donnée aux classes d'utiliser le bus scolaire lors de sorties pédagogiques. La prestation proposée est de plus en plus utilisée par les écoles.

512.3011 Est-ce que les activités des cahiers des charges ont été revus à la baisse vu qu'il y a d'avantage de bâtiment (Chamblandes) et moins de concierges (Arnold Reymond) ? Comment expliquer cette diminution de charge alors que fondamentalement la surface de nettoyage augmente ? Quelles conséquences pour l'entretien de l'Arnold Reymond ?

L'ensemble des postes de travail a été réévalué en 2021 afin de tenter de trouver des synergies au sein de l'équipe des concierges. Un apport de personnels auxiliaires a été nécessaire pour les bâtiments administratifs mais nous avons pu absorber l'arrivée du nouveau collègue grâce à des réorganisations internes.

512.3141.01 Quels travaux justifient une augmentation de près de CHF 70k ?

Rénovation des collecteurs de chauffage et de la MCR (mesure, contrôle et régulation) du chauffage du collège Principal pour un montant de CHF 115'000.00

512.4360 Pourquoi une telle variation entre les comptes et les budgets ?

En 2020, nous avons reçu un montant de CHF 25'500.00 de la Romande Energie suite à une erreur de comptage électrique.

512.4361 Pourquoi une telle variation entre les comptes et les budgets ?

Il s'agit de remboursement d'assurance maladie, assurance et APG, poste impossible à planifier.

513.3040.02 Pourquoi pas de montant budgété cette année ?

Cette section concernant la salle de pique-nique de Chantemerle, les personnes y travaillant n'ont pas un nombre d'heures de travail hebdomadaire suffisant pour cotiser à la caisse de pension, d'où cette correction par rapport à 2020.

52 ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

520.3188 Comment cette augmentation de 10K est-elle calculée par rapport à chaque enfant concerné ? Est-il possible d'avoir un détail de ce compte ?

Frais de transports des enfants des Mts-de-Pully (2021 et 2022 => CHF 5'500.00)

Frais de transports des enfants enclassés en RAC ou SAE hors-Pully (2021 : CHF 10'000.00, 2022 : CHF 21'000.00)

Frais de transports pour les camps de ski 9H (2021 et 2022 : CHF 14'000.00)

Déménagements de classes (2021 et 2022 : CHF 1'000.00)

TOTAL 2021 : CHF 30'500.00

TOTAL 2022 : CHF 41'500.00

Il est impossible à la Commune de prévoir les effectifs enclassés dans ces classes spéciales pour l'année scolaire d'après. Dès lors, les montants peuvent fortement varier d'une année à une autre (la classe RAC de Pully ayant été fermée récemment). Le montant a été défini en fonction de la situation constatée en août 2021.

520.3188.09 Même question que ci-dessus pour l'augmentation de 20K

La Commune de Pully reçoit les effectifs et les enclassements durant l'été avant les rentrées scolaires. Dès lors, c'est à ce moment précis qu'il est possible de déterminer les ayants droits pour les abonnements 100%. La création des pavillons scolaires a un impact sur ce poste puisque les enfants fréquentant ce collège sont enclassés en 5 et 6P (les abonnements sont attribués à partir de la 5P). Ce poste va donc évoluer à la hausse au fur et à mesure des années avec l'évolution démographique.

520.3663 La différence d'environ 20K par rapport au compte 2020 est-elle due au Covid ? Est-il possible d'avoir un détail de ce compte ?

Forfait participation à la piscine (2021 et 2022 : CHF 6'000.00)

Prix pour joutes sportives (2021 et 2022 : CHF 1'000.00)

Ateliers-chansons et spectacles (2021 : CHF 17'000.00, 2022 : CHF 15'000.00)

Activités de fin d'année scolaire, 10 ans du certificat (2021 et 2022 : CHF 2'500.00)

Participation aux tournois nationaux sportifs (2021 : CHF 3'000.00, 2022 : CHF 2'000.00)

TOTAL 2021 : CHF 29'500.00

TOTAL 2022 : CHF 26'500.00

Effectivement, ce poste a été très fortement touché par la crise sanitaire, du fait qu'il était quasiment impossible d'organiser des animations culturelles et sportives en 2020.

56 SERVICE MEDICAL ET DENTAIRE

560.3654 Pourquoi une telle différence entre le budget et les comptes 2020 ?

La majorité des activités de prévention au sein des écoles ont dû être interrompues suite à la crise sanitaire.

57 CAMPS SCOLAIRE ET COLONIES

570.3114 Comment est détaillé ce compte ? Pourquoi le budget a-t-il doublé à partir de 2021 ?

Équipement pour les enfants (2021 et 2022 : CHF 900.00)

Matériel ludique et pédagogique (2021 : CHF 3'700.00, 2022 : CHF 3'800.00)

Matériel de cuisine (2021 : CHF 0.00, 2022 : CHF 4'400.00)

TOTAL 2021 : CHF 4'600.00

TOTAL 2022 : CHF 9'100.00

Il s'agit de la reprise du renouvellement du matériel de cuisine qui a été interrompu en 2021 à la suite des travaux menés au chalet des Mosses cette année. Pour rappel, la reprise des activités aura lieu fin 2022.

570.3152 A quoi les 2'500.- supplémentaires vont-ils servir ? Pourquoi une telle augmentation ces 2 dernières années ?

Les transformations du chalet des Mosses nécessitent un renouvellement des équipements de protection des employés. Ces équipements de sécurité (EPI) sont budgétisés à hauteur de CHF 2'500.00. Le matériel sur place nécessite un entretien important pour pouvoir l'utiliser de manière optimale et sécurisée pour les enfants. Ces investissements sont donc nécessaires au fonctionnement de l'activité sur place.

570.3155 3'000.- supplémentaire sont prévus pour 2021, pourquoi une telle augmentation ? La commune a-t-elle acheté de nouveaux véhicules en 2021 ?

En 2022, il y aura l'expertise des 2 bus des Mosses et avec l'ancienneté de ces derniers, les frais d'entretien coûtent plus chers. Un nouveau jeu de pneus d'hiver est également à prévoir. Ces expertises seront nécessaires afin de pouvoir vendre un des 2 bus pour l'utilisation optimisée pour le transport des enfants. Actuellement, ces bus nécessitent un permis de conduire spécifique. Un nouveau bus sera donc acquis de capacité moins importante afin que le permis de conduire spécifique ne soit pas nécessaire pour son utilisation.

570-71-72.3188 Cumulés, 12'100.- supplémentaires sont prévus pour ces comptes. Combien d'élèves supplémentaires cela représente-t-il ? Comment ces montants ont-ils été calculés ?

Le départ à la retraite d'un employé et l'adaptation des prestations des camps scolaires nécessitent la location d'un bus supplémentaire pour les transports lors des camps scolaires prévus en 2022. L'achat du prochain bus devrait permettre à ce poste de diminuer en 2023. Il est à noter qu'avec l'augmentation des effectifs (création de classes), de nouvelles classes sont transportées pour ces camps scolaires, et par conséquent une augmentation progressive de ce poste doit être prévue.

571.3161 Les charges ont été divisées par 6 par rapport à 2021. Pourquoi ?

Actuellement, les colonies sont délocalisées à Château d'Oex et les loyers sont pris en charge par le crédit d'investissement (préavis) lié aux travaux du chalet des Mosses, d'où cette grosse diminution. Un retour à la normale des loyers imputés par la DDGS est prévu pour 2023.

60 ADMINISTRATION

600.3521 Une diminution de CHF 50K pour la participation à la réforme policière. Pour quelle raison ?

Le coût de la réforme policière (coût de certaines prestations de la Police cantonale) est réparti à l'ensemble des communes vaudoises sur la base de la péréquation (valeur du point d'impôt écrêtée). Les acomptes pour l'année 2022 sont calculés en fonction de la valeur du point 'impôt écrêté lors de l'exercice 2020. Or, le rendement des impôts de notre Commune lors de l'année 2020 s'est plus détérioré que dans la moyenne des communes vaudoises, raison pour laquelle les acomptes 2022, calculés sur la base des résultats 2020, sont moins élevés que les années précédentes.

61 CORPS DE POLICE ET SIGNALISATION

611.4272 Diminution des redevances d'utilisation du domaine public de CHF 125K. De quoi s'agit-il et pourquoi une telle diminution ?

La diminution constatée des redevances d'utilisation du domaine public provient pour l'essentiel de la diminution du nombre de places de parc sur le domaine public, suite aux divers travaux notamment.

DEFENSE CONTRE L'INCENDIE

650.3521 Entre les comptes de 2020 et le budget 2022, la participation de Pully augmente de CHF 60K. Pourquoi quelles raisons ?

Cette rubrique concerne notre participation au financement du SDIS Ouest-Lavaux. Durant l'année 2020, il y a eu certaines non dépenses, notamment à cause de la crise sanitaire (COVID-19). De plus, dès l'année 2022, la clé de répartition entre les communes a subi quelques modifications suite à la fermeture du site de Belmont-sur-Lausanne, ce qui a eu pour conséquence de légèrement augmenter notre participation au financement du SDIS Ouest-Lavaux.

71 SERVICE SOCIAL

710-3655.03 170'000,- au budget 2022, 205'000,- au budget 2021, et 106'000,- dans les comptes 2020. Pourquoi de telles variations dans les montants, surtout par rapport aux comptes 2020 ?

Les coûts prévus dans ce compte budgétaire sont difficilement prévisibles car il s'agit principalement de refacturation d'enfants pulliérans étant placés dans les structures du Réseau PPBL hors Pully. L'année passée, peu d'enfants ont été accueillis dans les structures limitrophes et donc les charges ont été faibles (la COVID a sûrement eu un effet sur ces charges). Les coûts sont très variables, du fait notamment qu'il est dépendant de la situation financière de la famille accueillie (la structure nous refacturant la part subventionnée).

72 PREVOYANCE SOCIALE

720-3515 Baisse de 3'849'000,- par rapport au budget 2021. Est-ce le reflet du décompte 2020 de la péréquation ? Et si oui, pourquoi la différence n'est pas de 4,9 millions ?

Cela concerne notre participation au financement de la cohésion sociale (facture sociale). Cette dernière est effectivement en baisse par rapport au budget 2021.

Cette diminution ne provient pas directement du décompte final de l'année 2020 qui aura des répercussions sur le bouclage des comptes 2021. Néanmoins le calcul des acomptes qui sont inclus dans le budget 2022 prend en compte comme base de calcul, les rendements d'impôts réalisés lors de l'année 2020. Il se trouve que les revenus fiscaux réalisés sur notre Commune ont évolué de manière plus défavorable que la moyenne des communes vaudoises, raison pour laquelle, les acomptes inclus dans le budget 2022 sont moins élevés que ceux qui ont été prévus dans le budget 2021.

720-3665 Augmentation de 15'000,- par rapport au budget 2021. Pourquoi et à combien de bénéficiaires supplémentaires des prestations complémentaires cela correspond ?

Nous constatons depuis 2 ans une recrudescence des demandes d'aides complémentaires communales. Le montant budgétisé correspond à un statu quo actuel des bénéficiaires actuels mais le montant final est évidemment dépendant des demandeurs en 2022. Actuellement, il y a 143 bénéficiaires pour l'ACC.

73 SANTE PUBLIQUE

730-3654 Augmentation de 23'000,- par rapport aux charges 2020. Pourquoi ? Le nombre de personnes à mobilité réduite a-t-il augmenté de 25% ?

L'année 2020 n'est pas une année de référence du fait que beaucoup de prestations n'ont pas eu lieu à la suite de la COVID (notamment durant la période de confinement). Dès lors, l'année 2022 devrait être une année nous l'espérons plus représentative sur l'utilisation de ces bons.

74 OFFICE DU LOGEMENT

740-3316 « Nouvel amortissement » de 58'700,- concernant un crédit d'étude « Politique du logement ». Dans la communication 13-2018 au CC (séance du 20.06.2028), il était fait mention de l'ouverture d'un compte de crédit d'étude de 95'853,- destiné à cet objet. Pourquoi ces deux montants diffèrent-ils de près de 40'000,- ? S'agit-il de la subvention cantonale ? L'étude est-elle terminée et si oui, quels en sont les résultats ?

La différence de CHF 37'500.00 est la subvention cantonale reçue et l'amortissement se fait sur une seule année. L'étude est terminée. Une brochure « Objectif logement 2020-2030 » a été éditée avec les résultats. Elle est en ligne sur le site Internet de la Ville : <https://www.pully.ch/objectiflogement>.

76 PETITE ENFANCE

760-3012 Que signifie la diminution du nombre d'accueillantes en milieu familial (budget 760-3012) ? A combien se monte le nombre de ces accueillantes ?

Cette baisse ne signifie pas une baisse des accueillantes, mais une baisse des heures de garde observée depuis un peu plus d'une année. En effet, nous pensons que la COVID a modifié certains besoins des habitants (télétravail, autres solutions de garde) et par conséquent, le nombre d'heures de garde diminue. Il y a actuellement 19 accueillantes en milieu familial réparties sur les communes de PPBL.

Fondée sur ce qui précède ainsi qu'aux réponses satisfaisantes données aux questions de détails de la sous-commission, cette dernière propose à la Commission des finances d'accepter le budget 2021 de la DJAS tel que proposé dans la mesure où la COFIN admettra les bases de l'ensemble du budget de la commune.

La sous-commission DJAS

Robin Carnello, Paul Emile Marchand, Jean-Marc Sottas, Bertrand Yersin